



Activités législatives



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2006

Activités législatives

2006



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Eugene McGinley, c.r.,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

le 30 avril 2007

L'honorable Eugene McGinley, c.r.
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 18^e rapport annuel, *Activités
législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2006.

La greffière,



Loredana Catalli Sonier

Table des matières

Aperçu de l'année	7
Bureau de l'Assemblée législative.....	10
Énoncé de mission	10
Organigramme	10
Description des fonctions.....	11
Bureau du greffier	12
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure	12
Activités des comités permanents et spéciaux	16
Statistiques comparatives sur la Chambre	21
Services des finances et des ressources humaines	22
Sommaire financier de l'Assemblée législative.....	25
Effectif de l'Assemblée législative	25
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	26
Bibliothèque de l'Assemblée législative.....	29
Bureau du harsard.....	34
Traduction des débats	37
Projet spécial.....	39
Publications.....	40
Programme pour les parlementaires.....	41
Hommages	42
Notes	43

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

Pendant l'année civile 2006 — une année très occupée pour le personnel — le Bureau de l'Assemblée législative poursuit un certain nombre d'initiatives prévues et accomplit le travail lié aux élections générales, ce qui change radicalement le calendrier normal des activités du bureau.

Au début de l'année, deux députés annoncent leur intention de siéger à titre d'indépendants. Le 13 janvier, Frank Branch, député libéral de Nepisiguit qui a occupé le plus longtemps le poste de député au Nouveau-Brunswick, annonce qu'il siégera à titre d'indépendant et démissionne à titre de président du Comité permanent des comptes publics. Le 21 février, Michael Malley, député progressiste-conservateur de Miramichi—Baie-du-Vin et ancien whip du gouvernement, annonce qu'il siégera à titre d'indépendant, ce qui met le gouvernement dans une situation minoritaire, le laissant avec 27 des 55 sièges à la Chambre.

Le 23 mars, les vice-présidents Cy (Richard) LeBlanc, député progressiste-conservateur de Dieppe-Memramcook, et John Betts, député progressiste-conservateur de Moncton-Crescent, annoncent le lancement du canal parlementaire du Nouveau-Brunswick qui diffusera les délibérations en vue d'informer le public du travail important accompli à la Chambre par leurs représentants élus.

Le canal 70 commence la diffusion en direct des délibérations à la rentrée parlementaire, le 28 mars. Au début de l'année civile, l'Assemblée législative se dote d'un système professionnel de télédiffusion incluant cinq caméras robotiques ultramodernes installées dans la Chambre et télécommandées depuis une salle de régie située au sous-sol de l'édifice. Le nouveau canal parlementaire diffuse les délibérations en entier, de la prière à la levée de la séance, ce qui est une première au Nouveau-Brunswick. La gestion du canal est confiée à Télévision Rogers. Le signal du nouveau canal est transmis dans les deux langues officielles pour les gens qui possèdent des téléviseurs dotés d'un décodeur de second canal d'émissions sonores, le SCES. Les délibérations de la Chambre sont aussi transmises en direct sur le site Web de l'Assemblée législative.

La troisième session de la 55^e législature reprend le 28 mars 2006 et se poursuit jusqu'au 22 juin 2006, avant de s'ajourner au 18 octobre 2006. La session compte 54 jours de séance en tout. Pour la troisième année de suite, l'Assemblée législative suit un calendrier de séance selon lequel la Chambre siège pendant des périodes de trois semaines et ajourne pendant une semaine.

Après que Bev Harrison, président de longue date qui occupe le poste de 1999 à 2006, est nommé au Cabinet le 14 février, la première affaire à l'ordre du jour du 28 mars est l'élection de la présidence. Michael Malley, qui siège brièvement à titre d'indépendant avant de se rejoindre au caucus progressiste-conservateur, est élu à titre de président. M. Malley a été élu à l'Assemblée législative pour la première fois en 1999 et réélu en 2003.

Par ailleurs, trois députés de longue date annoncent qu'ils ne se représenteront pas aux élections :

Elvy Robichaud, député progressiste-conservateur de Tracadie-Sheila de 1994 à 2006, chef de l'opposition de 1997 à 1998, ministre de l'Éducation de 1999 à 2001, ministre responsable des Ressources humaines de 2001 à 2002, et ministre de la Santé et du Mieux-être de 2001 à 2006 ; Peter Mesheau, député progressiste-conservateur de Tantrammar de 1997 à 2006, ministre du Développement économique, du Tourisme et de la Culture de 1999 à 2001, ministre des Investissements et des Exportations et ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick de 2000 à 2001, ministre des Finances de 2001 à 2003, et ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick de 2003 à 2006 ; Eric Allaby, député libéral d'Îles-de-Fundy, qui a été élu à l'Assemblée législative pour la première fois le 13 octobre 1987 à titre de député de la circonscription de Charlotte-Fundy. M. Allaby a été réélu en 1991, en 1995, en 1999 et en 2003 en tant que député de la nouvelle circonscription d'Îles-de-Fundy. Il a été membre de plusieurs comités et leader parlementaire de l'opposition.

Le 18 août 2006, après un peu plus de trois ans du mandat du gouvernement de Bernard Lord, une proclamation dissout la 55^e législature et ordonne que les brefs d'élection soient lancés pour le 18 septembre 2006. Au moment de la dissolution, les sièges à la Chambre sont répartis comme suit : Progressistes-Conservateurs, 28 ; Libéraux, 26 ; indépendant, 1.

Les élections provinciales sont tenues selon les nouvelles circonscriptions électorales établies dans le *Rapport final modifié de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*. Bien que le nombre de districts demeure inchangé à 55, deux circonscriptions disparaissent, soit celles d'Îles-de-Fundy et de Restigouche-Ouest, et deux autres sont créées, soit celles de Memramcook-Lakeville-Dieppe et de Fredericton-Lincoln.

Les élections donnent aux Libéraux un gouvernement majoritaire avec 29 sièges, et les Progressistes-Conservateurs en obtiennent 26. Les Néo-Démocrates, menés par leur nouvelle chef, Allison Brewer, ne

réussissent pas à faire élire un candidat. En tout, 11 nouveaux parlementaires sont élus, et le nombre de femmes parlementaires passe de 6 à 7.

Le 3 octobre, Shawn Graham, député libéral de Kent et 31^e premier ministre de la province, est assermenté en même temps que 17 ministres et une ministre d'État lors d'une cérémonie tenue à la Chambre de l'Assemblée législative. Le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson fait prêter le serment de conseiller exécutif et le serment d'allégeance.

Le premier ministre Graham, qui a été élu pour la première fois à une élection partielle le 19 octobre 1998 à titre de député de la circonscription de Kent, a été réélu aux élections provinciales de 1999 et de 2003. Il a été élu chef du Parti libéral le 12 mai 2002 et est devenu l'un des chefs libéraux les plus jeunes ainsi que le chef de l'opposition officielle le plus jeune du pays.

L'après-midi du 3 octobre, les parlementaires élus à la 56^e législature prêtent le serment d'allégeance et signent le rôle des parlementaires lors d'une cérémonie à la Chambre présidée par le lieutenant-gouverneur.

L'hon. Stuart Jamieson, député libéral de Saint John-Fundy et nouveau ministre du Tourisme et des Parcs, sera leader parlementaire du gouvernement ; l'ancien président et ministre de l'Approvisionnement et des Services, Bev Harrison, député progressiste-conservateur de Hampton-Kings, sera leader parlementaire de l'opposition.

Le leader parlementaire du gouvernement annonce que la première session de la 56^e législature commencera le 6 février 2007, ce qui permettra au nouveau gouvernement de mettre en place le cadre du Pacte pour le changement.

Le 16 octobre 2006, le premier ministre Graham désigne Eugene McGinley, c.r., député libéral de Grand Lake-Gagetown, et Roy Boudreau, député libéral de Campbellton—Restigouche-Centre, à titre de vice-présidents. Leur nomination doit être officiellement approuvée par la Chambre.

Une séance générale d'orientation pour les nouveaux parlementaires a lieu le 28 septembre, et d'autres séances sont prévues avant le début de la nouvelle session. Les élections ont pour effet d'accroître les demandes de renseignements sur la procédure et le parlementarisme de la part des nouveaux parlementaires, des membres du personnel, des fonctionnaires, du personnel ministériel et du public.

Au milieu des activités après les élections et l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, le personnel de

l'Assemblée législative planifie et coordonne une visite de parlementaires allemands dans le cadre de la participation de l'Assemblée législative au programme Partenaire des Parlements. Une visite aux assemblées législatives de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse fait partie des activités liées à la conférence, qui se déroule du 8 au 18 octobre. Un certain nombre de parlementaires du Nouveau-Brunswick sont les hôtes des parlementaires en visite pendant leur séjour dans les provinces Maritimes. Les séances de travail mettent l'accent sur les affaires intergouvernementales et internationales, le fédéralisme, la réforme de la bureaucratie, les soins de santé, l'éducation, le développement économique et les ressources naturelles.

L'Assemblée législative monte une exposition de plusieurs livres du souvenir, dans lesquels figure le nom des hommes et des femmes qui ont consenti le sacrifice ultime pour leur pays. La bibliothèque de l'Assemblée législative détient six documents historiques du genre, qui font partie intégrante de l'histoire de notre pays.

Au cours des années 1980, les livres du souvenir étaient exposés au deuxième étage de la rotonde. Il y a une vingtaine d'années, l'exposition a été déménagée à la bibliothèque de l'Assemblée législative. Plus tard, les livres ont été placés dans la chambre forte de la bibliothèque à des fins de conservation.

Feu Leo Francis McNulty, ex-sergent d'armes, souhaitait que les livres soient exposés à un endroit plus visible dans l'édifice de l'Assemblée législative. Pour honorer son souhait et pour reconnaître l'importance des livres du souvenir, une exposition permanente des livres, encadrée des drapeaux du Canada et du Nouveau-Brunswick, est placée au deuxième étage de la rotonde de l'Assemblée législative. Chaque semaine, une page différente de chaque livre sera exposée.

Les livres du souvenir des guerres suivantes sont exposés : la Guerre d'Afrique du Sud (1899-1902) ; la Première Guerre mondiale (1914-1918) ; la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) ; la guerre de Corée (1950-1953). Également exposé est le livre du souvenir de Terre-Neuve (1867-1949) et le livre du souvenir de la marine marchande (Première Guerre mondiale).

Le 14 décembre 2006, Bernard Lord, député progressiste-conservateur de Moncton-Est, annonce son intention de démissionner le 31 janvier 2007 à titre de chef du parti et de député. Il a été élu à l'Assemblée législative pour la première fois à une élection partielle le 19 octobre 1998. Il a été réélu en 1999 et 2003 et a été premier ministre pendant sept ans et demi.

Dans le cadre d'un engagement continu à assurer la sécurité des parlementaires, du personnel et du public, les visiteurs qui franchissent les portes de l'édifice de

l'Assemblée législative seront bientôt obligés de passer un contrôle électronique en entrant dans la rotonde avant qu'ils aient accès aux tribunes du public et d'autres zones publiques de l'édifice. Le Nouveau-Brunswick se joint à la majorité des corps législatifs canadiens en mettant en oeuvre une telle initiative de sécurité.

Les travaux de réparation et de restauration de l'édifice principal de l'Assemblée législative se poursuivent. La Chambre du Conseil législatif, qui est fermée depuis l'automne 2004, ouvre de nouveau à la fin de février. La chambre, qui sert presque exclusivement aux réunions de comités depuis les dernières années, révèle, grâce aux travaux de restauration, l'élégance de l'édifice original en grès construit en 1882 dans le style Second Empire. Le travail méticuleux et assidu des restaurateurs met au jour des couleurs riches et des détails compliqués, y compris des échantillons de la peinture originale du plafond. La chambre abritait anciennement le Conseil législatif, soit la Chambre haute du Nouveau-Brunswick. Les travaux de réparation, de restauration et d'amélioration du système électrique sont effectués en même temps sur les deux lustres à gaz de taille moyenne qui sont suspendus dans la Chambre du Conseil législatif ainsi que le luminaire richement orné du couloir à côté de la rotonde.

Le remplacement de la couverture et des solins en métal détériorés et la restauration de la façade en maçonnerie de l'édifice sont deux des principales recommandations de l'évaluation et du plan directeur pour la restauration, la préservation et l'entretien de l'édifice de l'Assemblée législative, document commandé en 2005.

Après l'analyse du coût global du cycle de vie de divers matériaux de revêtement, le Comité d'administration de l'Assemblée législative choisit le cuivre comme meilleur matériau de revêtement en métal.

Le projet de remise à neuf du dôme de l'édifice de l'Assemblée législative est achevé comme prévu au début de décembre. Le projet comprend le remplacement, au besoin, de la charpente et du voligeage en bois pourris par une nouvelle construction en bois et le remplacement du revêtement en acier galvanisé détérioré par du cuivre.

Le nouveau revêtement en cuivre reproduit les ornements du dôme original. Le projet de restauration a amélioré l'étanchéité du dôme par l'ajout de membranes d'étanchéité et d'une sous-couche de Roof Shield sous le revêtement en cuivre. La conception du projet de restauration comprend un système de ventilation qui améliorera le rendement de la nouvelle enveloppe de l'édifice ainsi que la longévité de la charpente originale en bois de la partie supérieure non chauffée.

La restauration du dôme est réalisée par Heather & Little, compagnie qui se spécialise dans la restauration

de pièces métalliques décoratives, en partenariat avec des compagnies et des professionnels du Nouveau-Brunswick. Parmi ses réalisations, la compagnie compte la restauration des dômes et toits des édifices suivants : la cathédrale Notre-Dame, à Ottawa ; l'édifice de l'Assemblée législative du Manitoba ; la Thomas Jefferson Congressional Library, à Washington, D.C. ; l'hôtel de ville de San Francisco ; la bibliothèque du Parlement.

Selon un représentant de la compagnie, les nombreux éléments de finition en cuivre qu'il a fallu fabriquer à la main pour reproduire les éléments originaux en métal du dôme étaient tout aussi variés et complexes que ceux des nombreux autres projets importants auxquels la compagnie a travaillé.

La deuxième étape du projet de restauration de l'édifice, dont l'achèvement est prévu pour 2007, comprendra le remplacement des combles mansardés en métal du devant de l'édifice de l'Assemblée législative par des combles en cuivre et la restauration de la maçonnerie en grès et en granit.

Des changements importants sont apportés au niveau du personnel et de la gestion en 2006.

Au cabinet du président, les chefs de cabinet Bill Oliver et Nick Brown démissionnent de l'Assemblée législative.

Au bureau des député(e)s du gouvernement, Bruno Roy devient directeur général et Denise Cameron Scott devient directrice générale adjointe. Les personnes suivantes se joignent aussi au bureau : Rita Savoie Awad, recherchiste principale ; Julie Root, agente de recherche ; Aurena Murray, secrétaire-réceptionniste.

Au Bureau de l'opposition officielle, Rodney Weston devient directeur général. Les personnes suivantes se joignent aussi au bureau : Mathieu Picard, attaché de presse ; Mel Vincent, adjoint spécial des parlementaires ; Holly Smith, analyste des politiques et agente de la recherche ; François Robichaud, adjoint administratif ; Jason Cooling, adjoint spécial des parlementaires.

À la bibliothèque de l'Assemblée législative, Kenda Clark-Gorey est nommée bibliothécaire parlementaire et remplace Margie Pacey, qui a pris sa retraite en 2005 ; Jonathan Bowie, aide-bibliothécaire, remplace Timothy McIntyre, qui démissionne pour poursuivre ses études.

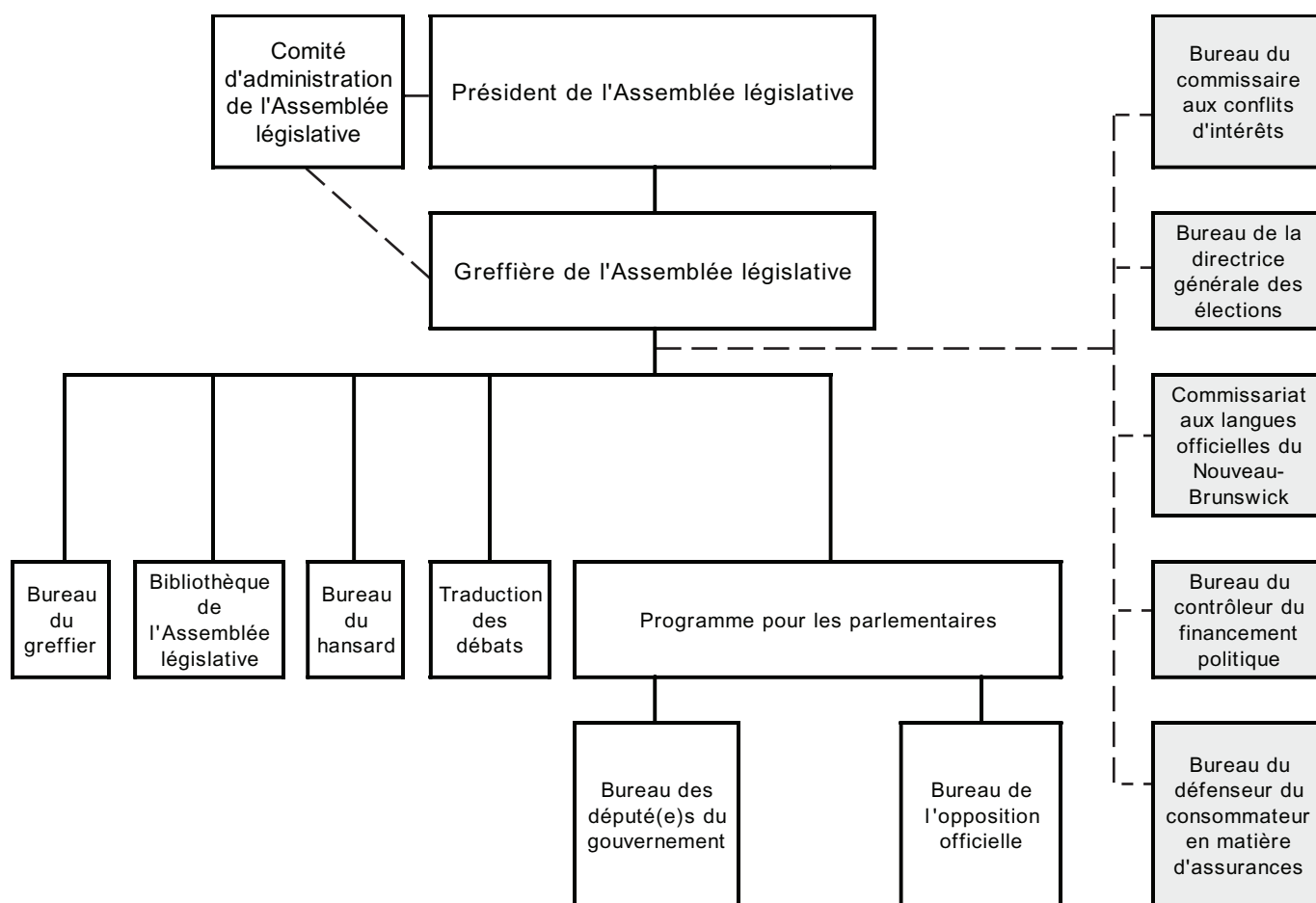
Au bureau de Traduction des débats, la traductrice parlementaire Lise L'Anglais démissionne afin de poursuivre une carrière dans le secteur privé, et Lynn Lefebvre se joint au personnel. Au bureau du greffier, les adjointes à la comptabilité Stephanie Hanlon et Melanie Cabot démissionnent pour poursuivre d'autres possibilités de carrière, et Lindsay Chapman et Tanya MacDonald, deux nouvelles adjointes à la comptabilité, se joignent au personnel.

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

Organigramme



Description des fonctions

1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au bureau de la directrice générale des élections, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, au bureau du contrôleur du financement politique et au bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. *Bureau du hansom*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansom) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansom) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. *Sergent d'armes*

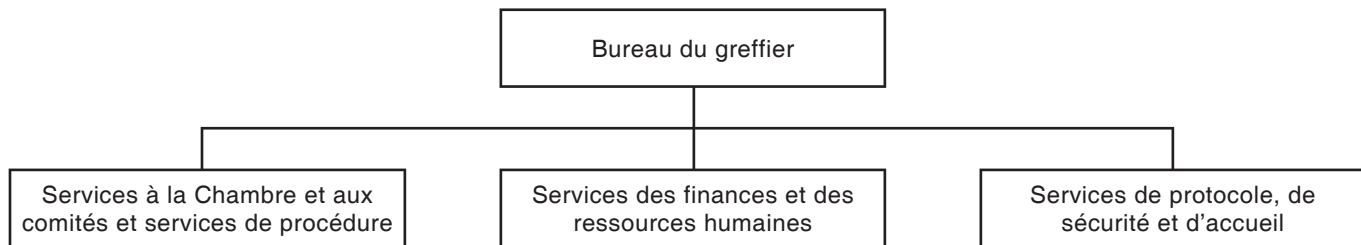
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Donald J. Forestell, greffier adjoint et greffier principal aux comités



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

La troisième session de la 55^e législature, ajournée le 23 décembre 2005, reprend le matin du 28 mars 2006. En raison de la démission du président Bev Harrison le 14 février 2006, la première affaire à l'ordre du jour est l'élection d'un nouveau président de la Chambre. Étant donné qu'un seul candidat se présente, la greffière de l'Assemblée législative annonce l'élection de Michael Malley, député de la circonscription de Miramichi—Baie-du-Vin, à titre de président. La Chambre est ajournée jusqu'à 14 heures le même jour, moment où le ministre des Finances, l'hon. Jeannot Volpé, présente le budget de 2006-2007.

L'étude des prévisions budgétaires et des projets de loi avance lentement pendant presque toute la session. Le Comité permanent de la procédure tient plusieurs réunions pour examiner des façons dont la Chambre pourrait faciliter son travail et mieux assurer le déroulement ordonné des travaux. Le comité présente à la Chambre le 30 mai 2006 un rapport détaillé qui recommande de nombreux changements du Règlement et des usages de la Chambre. Le 31 mai, cependant, le gouvernement et l'opposition officielle concluent une entente en vue d'assurer le fonctionnement efficace et efficient du reste de la 55^e législature. Il est notamment convenu de ce qui suit : étude du reste des prévisions budgétaires avant le 16 juin ; établissement d'un calendrier parlementaire pour le reste de 2006 et pour 2007 ; adoption le jour de leur dépôt de tous les projets de loi portant affectation de crédits ou mise en oeuvre du budget ; respect des ententes de pairage en vigueur en comités pléniers.

Par suite de l'annonce, les travaux de la Chambre se déroulent de façon plus ordonnée et efficace. Toutes les prévisions budgétaires et de nombreuses mesures législatives sont adoptées avant l'ajournement pour la période estivale. En tout, 85 projets de loi sont déposés pendant la session, soit 54 projets de loi d'initiative ministérielle, 29 projets de loi d'intérêt public et

d'initiative parlementaire et 2 projets de loi d'intérêt privé. Des 85 projets, 42 projets de loi d'initiative ministérielle, 2 projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et 2 projets de loi d'intérêt privé reçoivent la sanction royale. La Chambre siège un total de 54 jours et ajourne le 22 juin 2006.

Conformément au calendrier parlementaire adopté à la Chambre, il est prévu que la troisième session reprendra le 18 octobre 2006. Toutefois, la Chambre est dissoute le 18 août, et les élections générales sont annoncées pour le lundi 18 septembre 2006. Les élections portent au pouvoir le gouvernement libéral dirigé par le premier ministre Shawn Graham. En tout, 44 parlementaires qui siégeaient lors du précédent mandat sont réélus, et 11 nouveaux s'ajoutent au nombre.

Services de procédure

Pendant la session, les greffiers parlementaires rencontrent régulièrement le nouveau président pour donner un aperçu du Règlement et des conseils en matière de questions de procédure qui peuvent être soulevées au cours d'une journée de séance. Le président est aussi informé de la procédure pertinente pour traiter les rappels au Règlement ou les questions de privilège.

Une séance d'orientation à l'intention des nouveaux parlementaires est tenue le 28 septembre à la Chambre du Conseil législatif. La greffière de l'Assemblée législative donne un aperçu du Bureau de l'Assemblée législative, et les divers gestionnaires passent en revue le rôle et les services de leurs bureaux respectifs. Le commissaire aux conflits d'intérêts, l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., donne un aperçu de son rôle et des responsabilités des parlementaires en application de la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. Le personnel du bureau du greffier assigné à la procédure traite aussi des sujets suivants : la cérémonie d'assermentation et le serment d'allégeance ; le fonctionnement de la Chambre et de

ses comités ; les pétitions et les projets de loi d'intérêt privé ; la télédiffusion des travaux parlementaires ; le tableau collectif des parlementaires et les biographies des parlementaires ; la participation à l'Association parlementaire du Commonwealth et à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La greffière de la Chambre continue de participer aux colloques sur les rouages et le fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin de renseigner les fonctionnaires sur le rôle et les fonctions de l'Assemblée législative et de ses comités.

Relations interparlementaires

En plus des fonctions habituelles, le personnel du bureau du greffier prépare les itinéraires et coordonne les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à diverses conférences et à divers colloques, y compris la Conférence annuelle des présidents d'assemblée, le Conseil régional canadien de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC), la Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique, la Conférence régionale de l'APC, le colloque régional canadien de l'APC et des conférences de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

En 2006, les greffiers parlementaires répondent à plus de 60 demandes affichées sur le réseau électronique de l'AGP. L'AGP est l'Association des greffiers parlementaires du Canada, une organisation composée des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada ainsi que du Sénat et de la Chambre des communes. L'association entretient un réseau électronique où les greffiers parlementaires de divers endroits peuvent afficher une question de procédure ou d'autres demandes de renseignements relativement au fonctionnement ou aux activités de la Chambre ou des comités. Le réseau de l'AGP est un outil précieux pour le personnel assigné à la procédure, car il lui permet de consulter rapidement d'autres autorités sur des questions qui peuvent être soulevées à la Chambre ou au cours de l'administration courante de l'Assemblée. Les questions sur la procédure affichées en 2006 portent sur divers sujets tels que la pertinence au cours des débats, les coûts comparatifs des parlements, les modifications des rapports de comité, la délimitation des circonscriptions électorales, les conseils juridiques aux parlementaires, les témoins experts en comité, les rappels au Règlement pendant la période des questions et l'utilisation des appareils BlackBerry à la Chambre. Les greffiers adjoints assistent à l'atelier de perfectionnement professionnel de l'Association

des greffiers parlementaires du Canada, qui a lieu à Whitehorse, au Yukon, du 31 juillet au 4 août 2006. L'atelier est offert aux greffiers parlementaires des assemblées législatives des provinces et des territoires ainsi que du Parlement du Canada. Des membres du personnel assigné à la procédure de la Chambre des communes et de la Chambre des lords du Royaume-Uni assistent à l'atelier, ainsi que des greffiers de divers parlements de l'Australie et de diverses assemblées législatives d'États américains. Les sujets suivants font l'objet de discussions pendant l'atelier : le privilège parlementaire, l'affaire Michaud et la décision de la cour d'appel ; le projet de loi C-2, *Loi fédérale sur la responsabilité* ; un rapport sur des innovations technologiques et des décisions récentes ; Potatogate et Magic Valley, les questions liées aux assignations de comité et au secret du Cabinet ; les mesures d'adaptation des règles dans un monde d'inclusion, l'expérience du caucus des femmes du Yukon.

Délibérations télévisées

Instauré en 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative est lancé le 23 mars, et les délibérations parlementaires sont diffusées en entier pour la première fois le 28 mars. Les délibérations sont câblodiffusées intégralement sur le canal 70. La télédiffusion de chaque séance fait appel à deux signaux audio distincts, un pour le français et un pour l'anglais ; le choix du second canal d'émissions sonores est offert à de nombreux endroits. Le signal audio interne, y compris le son ambiant, est toujours transmis en circuit fermé au canal 5.

Des travaux de rénovation sont réalisés dans la section sud-ouest du sous-sol de l'Assemblée pour permettre l'aménagement d'une nouvelle salle de régie ultramoderne et de bureaux pour le personnel du canal parlementaire. Les rénovations visent à prévoir une ventilation convenable et les locaux nécessaires pour le nouveau matériel lié à l'exploitation d'un système professionnel de télédiffusion : cinq caméras robotisées, actionnées par les microphones pour permettre des gros plans des parlementaires ; une unité Vinten à commande robotisée pour permettre le réglage manuel de tous les plans de caméra au besoin ; un synthétiseur d'écriture Inscriber pour afficher le nom des intervenants dans le tiers inférieur de l'écran ; un mélangeur audio et vidéo de pointe ; trois lecteurs-enregistreurs Pioneer DVD-R haut de gamme.

Lorsque la Chambre ne siège pas, un babillard est affiché au canal 70, qui donne des renseignements sur la session prochaine, la répartition des partis à la

Chambre, des images historiques et actuelles ainsi que de vastes renseignements sur l'histoire, la fonction et l'aspect esthétique de l'Assemblée législative, ainsi qu'une assez grande quantité de photos d'arrière-plan.

Les travaux en cours, depuis le 28 mars 2006, sont maintenant archivés sur des DVD-R enregistrables, et chaque disque comprend un disque d'appoint. Les travaux sont amorcés pour le classement et le catalogage des bandes vidéo VHS et Betacam-SP qui comprennent les travaux de l'Assemblée législative depuis 1984. Une fois que les bandes vidéo (VHS avant 1996 et Betacam-SP après 1996) sont cataloguées, le transfert sur des DVD-R est amorcé en temps réel direct. Au 31 décembre 2006, tous les travaux enregistrés sur bandes vidéo jusqu'en décembre 1992 sont enregistrés avec succès sur des DVD.

Colloque législatif pour élèves

Le bureau du greffier organise le 17^e colloque législatif annuel pour élèves, qui a lieu à l'Assemblée législative du 21 au 23 avril 2006. Le colloque réunit 55 élèves représentant plus de 30 écoles secondaires de la province. Le colloque est un programme apolitique qui a pour but de faire comprendre en profondeur les fonctions et les rouages de l'appareil gouvernemental, d'encourager la tenue de parlements jeunesse dans les écoles secondaires, de favoriser des relations positives entre les élèves anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick et de former des Canadiennes et des Canadiens renseignés et conscients de leurs responsabilités. Les critères de sélection des participants et participantes sont l'aptitude au leadership, de bons résultats scolaires, le sens des responsabilités, un intérêt pour les affaires communautaires et l'actualité ainsi que la volonté de partager leur expérience. Les élèves sont recommandés par les directions d'écoles, le personnel d'orientation et le personnel enseignant.

Pendant la fin de semaine, les élèves participent à diverses conférences portant sur les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif du gouvernement. Ils reçoivent de l'information de première main de la part des conférenciers suivants : l'hon. Bernard Lord, premier ministre ; Shawn Graham, chef de l'opposition ; l'hon. Brad Green, ministre de la Santé et procureur général ; l'hon. David C. Walker, juge de la Cour provinciale ; Kelly Lamrock, député de Fredericton-Fort Nashwaak.

Les élèves participent à de nombreux ateliers dirigés par les greffiers parlementaires en guise de préparation au point culminant de la fin de semaine, la tenue d'un

Parlement jeunesse dans la Chambre historique de l'Assemblée législative. Les élèves occupent le siège normalement réservé à leur parlementaire respectif et disposent du système d'interprétation simultanée de l'Assemblée législative. Le discours du trône est lu par le lieutenant-gouverneur, Herménégilde Chiasson. La greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, préside le Parlement jeunesse au cours duquel les élèves mettent en pratique les renseignements obtenus pendant les ateliers en tenant la période des questions orales et en faisant des déclarations de députés. Les élèves tiennent aussi des débats et des votes sur de multiples motions et mesures législatives qu'ils ont rédigées eux-mêmes et qui portent sur des questions qui les préoccupent.

Services de procédure et services à la Chambre

Le personnel du bureau du greffier a comme responsabilité d'établir toutes les procédures et d'organiser toutes les cérémonies et activités importantes tenues à la Chambre, y compris les cérémonies liées au jour d'ouverture et à la sanction royale, la procédure le jour du budget et tous les aspects relatifs à l'élection du président et à la nomination des fonctionnaires de la Chambre.

Le personnel prépare le *Feuilleton et Avis*, qui est publié pour chaque jour de séance et qui comprend deux parties : le Feuilleton et les avis. Le Feuilleton est l'ordre du jour officiel de la Chambre et il énumère toutes les affaires qui peuvent être mises en discussion pendant la séance. Les avis comprennent les avis de toutes les affaires que les parlementaires et le gouvernement veulent présenter à la Chambre. Le *Feuilleton et Avis* fournit aussi des renseignements cumulatifs sur l'état d'avancement de toutes les motions et sur tous les documents présentés ou déposés à la Chambre.

Le Journal non révisé, souvent appelé procès-verbal, qui est publié quotidiennement, constitue le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont révisés, indexés et publiés pour constituer le recueil d'archives officiel des votes et des délibérations. Au cours de l'année, Diane Taylor Myles, chercheuse et greffière aux Journaux, continue à compiler les fascicules des première, deuxième et troisième sessions de la 55^e législature. Les procès-verbaux de la première session, 2003-2004 (62 fascicules), sont terminés, formatés, indexés, traduits, reliés et publiés. Les

procès-verbaux de la deuxième session, 2004-2005 (58 fascicules), sont terminés, formatés, indexés et traduits, et l'impression et la reliure sont en cours. Les Journaux des première et deuxième sessions sont accessibles dans Internet. Les Journaux non révisés de la troisième session, 2005-2006 (54 fascicules), sont formatés, et la traduction est en cours.

L'État des projets de loi est publié chaque semaine lorsque la Chambre siège et il fournit des renseignements cumulatifs sur l'avancement de tous les projets de loi. Le document est aussi affiché sur le site Web de l'Assemblée législative, ainsi que le *Feuilleton et Avis*, le Journal non révisé et tous les projets de loi déposés à la Chambre.

Le personnel du bureau du greffier prépare et publie le *Répertoire biographique des parlementaires*, qui comprend une photo des parlementaires et une biographie actualisées de chaque parlementaire. Les séances de photos ont lieu en novembre dans

la Chambre du Conseil législatif en vue de préparer le tableau collectif des parlementaires élus à la 56^e législature. Une fois terminé, le tableau collectif sera accroché dans la rotonde au rez-de-chaussée. Les photos des parlementaires seront aussi utilisées pour le répertoire biographique et pour les biographies des parlementaires affichées sur le site Web de l'Assemblée législative.

En 2006, le site Web de l'Assemblée législative est consulté plus souvent, le public faisant plus de 17 millions d'appels de fichiers. L'amélioration de la présentation en ligne du calendrier des travaux parlementaires et la disponibilité opportune des projets de loi à l'étape de la première lecture ont pour effet d'accroître les consultations du site Web chaque jour. La diffusion en direct sur le Web des délibérations quotidiennes de l'Assemblée continue d'attirer les gens. Plus de 800 personnes visionnent en même temps la diffusion en direct sur le Web de la cérémonie d'assermentation des nouveaux ministres en octobre 2006.



Instauré en 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative est lancé le 23 mars, et les délibérations parlementaires sont diffusées en entier pour la première fois le 28 mars. Les délibérations sont câblodiffusées intégralement sur le canal 70. La télédiffusion de chaque séance fait appel à deux signaux audio distincts, un pour le français et un pour l'anglais ; le choix du second canal d'émissions sonores est offert à de nombreux endroits. Le signal audio interne, y compris le son ambiant, est toujours transmis en circuit fermé au canal 5.

Des travaux de rénovation sont réalisés dans la section sud-ouest du sous-sol de l'Assemblée pour permettre l'aménagement d'une nouvelle salle de régie ultramoderne et de bureaux pour le personnel du canal parlementaire. Les rénovations visent à prévoir une ventilation convenable et les locaux nécessaires pour le nouveau matériel lié à l'exploitation d'un système professionnel de télédiffusion : cinq caméras robotisées, actionnées par les microphones pour permettre des gros plans des parlementaires ; une unité Vinten à commande robotisée pour permettre le réglage manuel de tous les plans de caméra au besoin ; un synthétiseur d'écriture Inscribeur pour afficher le nom des intervenants dans le tiers inférieur de l'écran ; un mélangeur audio et vidéo de pointe ; trois lecteurs-enregistreurs Pioneer DVD-R haut de gamme.

Activités des comités permanents et spéciaux

Shayne Davies, greffier adjoint et greffier aux comités

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une part de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 35 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu nécessaire leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

La majorité des comités sont actifs pendant la première moitié de 2006. En raison de la dissolution de la 55^e législature, qui survient le 18 août, et des élections provinciales, qui ont lieu le 18 septembre, tous les travaux des comités sont interrompus. Lorsque la Chambre est dissoute, les comités cessent d'exister.

En tout, les comités tiennent 51 réunions au cours de l'année afin d'achever les travaux qui leur sont confiés. En particulier, le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne sont occupés à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées. En outre, le Comité

permanent des prévisions budgétaires se réunit pendant plusieurs jours en vue d'accélérer l'examen des prévisions budgétaires pour 2006-2007.

Le 21 juin, la Chambre établit la nouvelle composition de chaque comité permanent. Toutefois, la plupart des comités ne peuvent se rencontrer pour élire la présidence et la vice-présidence en raison de la dissolution de la Chambre en août. Il faut signaler cependant que des changements sont apportés à la composition du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Par la suspension du paragraphe 104(1) du Règlement, la Chambre convient de réduire de 1 le nombre de parlementaires du côté du gouvernement qui sont nommés au comité.

La mesure revêt une importance particulière après que la Chambre convient le 23 décembre 2005 d'augmenter de 1 le nombre de parlementaires du côté de l'opposition qui sont nommés au comité. Ainsi, l'opposition a maintenant plus de voix au comité grâce à trois parlementaires, comparativement à six pour le gouvernement.

Le 21 juin, la Chambre constitue un nouveau comité : le Comité spécial de l'alphabétisation. Le mandat du comité est de formuler des recommandations pour un plan à long terme afin d'améliorer le taux d'alphabétisme dans toutes les régions de la province. Cependant, le comité ne tient pas de réunion et cesse d'exister à la dissolution de la Chambre.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2006 :

COMITÉ	N ^{bre} DE RÉUNIONS
Administration de l'Assemblée législative	9
Alphabétisation	0
Comptes publics	15
Corporations de la Couronne	10
Éducation	0
Hauts fonctionnaires de l'Assemblée	0
Modification des lois	2
Prévisions budgétaires	9
Privilèges	0
Procédure	4
Projets de loi d'intérêt privé	2
Soins de santé	0
TOTAL	51

II. Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre. Conformément au paragraphe 104(2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et, en général, de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés du Bureau de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative. En 2006, le comité tient neuf réunions aux dates suivantes : le 24 janvier, le 24 février, les 21 et 31 mars, le 20 avril, les 12 et 24 mai, le 6 juin et le 18 juillet.

Parmi les questions que le comité étudie, on retrouve ce qui suit :

- initiatives de sécurité dans l'enceinte parlementaire ;
- télédiffusion des travaux parlementaires et installation d'un système de télédiffusion professionnelle ;
- services de rédaction législative pour les parlementaires ;
- changement de nom des circonscriptions électorales ;
- travaux de restauration du toit de l'édifice de l'Assemblée législative ;
- assurance responsabilité civile professionnelle ;
- rémunération des parlementaires ;
- règles à suivre pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des parlementaires ;
- politique relative à la signification de documents juridiques dans l'enceinte parlementaire ;
- services d'entretien et de commissionnaires ;
- prévisions budgétaires ;
- budgets des comités ;
- questions relatives à la dotation et au personnel.

Comité permanent de la procédure

Le Comité permanent de la procédure est présidé par l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle). En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure.

Le comité se réunit les 20 et 25 avril ainsi que les 9 et 29 mai pour examiner le Règlement et les usages de l'Assemblée législative.

Le 31 mai, le comité présente un rapport à l'Assemblée, qui recommande plusieurs modifications du Règlement, y compris les suivantes :

- modification de l'article 42 pour donner au gouvernement le pouvoir discrétionnaire de procéder à la deuxième et troisième lecture des projets de loi d'initiative gouvernementale ;
- ajout de l'article 42.1 du Règlement afin d'accélérer l'adoption en une journée des projets de loi portant affectation de crédits ;
- modification de l'article 44 afin de donner la priorité aux affaires émanant de l'opposition les jeudis, tandis que les projets de loi d'intérêt public et les motions émanant des députés de l'opposition pourront être étudiés à la discrétion de l'opposition pendant la durée du jour de séance ;
- modification des articles 108 et 109 du Règlement afin que les prévisions budgétaires communiquées à la Chambre soient réputées être envoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, sauf celles que désigne l'opposition pour être renvoyées au Comité des subsides ;

- modification de l'article 109 du Règlement afin de mettre une limite de temps à l'étude de toutes les prévisions budgétaires en Comité des subsides et en Comité permanent des prévisions budgétaires ;
- modification de l'article 78.1 afin de permettre la réinsertion des projets de loi ou des prévisions budgétaires qui ont été rejetés au lieu de les renvoyer au comité ;
- modification de l'article 66 du Règlement pour permettre qu'une motion d'adoption d'un rapport du Comité permanent de modification des lois soit proposée sans avis ;
- abrogation de l'article 85 du Règlement afin de permettre de proposer la question préalable en comités pléniers ;
- modification de l'article 97 du Règlement afin de permettre au Comité permanent des prévisions budgétaires et au Comité permanent de modification des lois de siéger en même temps que la Chambre.

Les recommandations du comité ne sont pas étudiées par l'Assemblée avant la dissolution de la Chambre.

Comité permanent de l'éducation

Le Comité permanent de l'éducation a pour mission d'examiner les questions liées à la prestation de l'éducation dans la province et d'étudier les questions et documents que peut lui envoyer le ministre de l'Éducation. Le comité ne tient pas de réunion en 2006.

Comité permanent de modification des lois

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés, sur motion, au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation du public afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés.

Le comité se réunit deux fois en 2006. Le 23 février, le comité rencontre des responsables du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi afin de discuter le pour et le contre du projet de loi 16, *Loi sur le fonds de garantie des prestations de retraite*, déposé par le chef de l'opposition Shawn Graham (Kent) le 14 décembre 2004, au cours de la deuxième session de la 55^e législature, et renvoyé au comité le

17 décembre 2004 pour fins d'examen. Le projet de loi tente de protéger les prestations versées par un régime de retraite privé qui est enregistré dans la province. Il exige que les compagnies du secteur privé fassent des paiements à un fonds de garantie. Si une caisse de retraite subit un manque à gagner, le fonds de garantie veillera au paiement d'une partie des prestations de retraite des employés.

Le 18 mai, le comité rencontre des responsables du ministère de la Justice pour discuter le pour et le contre du projet de loi 6, *Loi sur les franchises*, déposé par le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green, c.r. (Fredericton-Sud), le 7 décembre 2005, au cours de la troisième session de la 55^e législature, et renvoyé au comité le 9 décembre 2005 pour fins d'examen. Le projet de loi vise à assurer une relation équitable entre les propriétaires de petites entreprises du Nouveau-Brunswick et les propriétaires de franchises. Le comité convient de demander au public de présenter des mémoires sur le pour et le contre du projet de loi 6. Toutefois, avant de pouvoir examiner les mémoires reçus du public, la Chambre est dissoute, et le comité cesse d'exister.

En 2006, les projets de loi suivants sont renvoyés au Comité permanent de modification des lois.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est déposé par Carmel Robichaud (Baie-de-Miramichi) le 11 avril et renvoyé au comité le 2 juin pour fins d'examen. Le projet de loi exige que le ministre de l'Éducation tienne compte de certains facteurs avant d'approuver la fermeture d'une école. En outre, le projet de loi exige que le ministre tienne une réunion publique pour obtenir l'apport de la collectivité sur la question.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, est déposé par le chef de l'opposition Shawn Graham (Kent) le 13 avril et renvoyé au comité le 26 avril pour fins d'examen. Le projet de loi interdit aux membres du Conseil exécutif d'accepter un traitement, une aide financière ou

autre avantage d'un parti politique enregistré ou d'une association de circonscription enregistrée. Toutefois, le commissaire aux conflits d'intérêts aurait le pouvoir discrétionnaire d'approuver un tel avantage si certains critères sont respectés.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est déposé par Michael Murphy (Moncton-Nord) le 5 mai et renvoyé au comité le 9 mai pour fins d'examen. Le projet de loi autorise les municipalités à réglementer et à interdire l'usage de certains pesticides.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, sous la présidence d'Eric Allaby (Îles-de-Fundy), demeure actif et tient en tout 15 réunions en 2006.

Le 10 janvier, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2005. Le vérificateur général informe les parlementaires sur la nature des travaux entrepris au cours de l'année ainsi que sur la teneur et les constatations du rapport.

Le comité se réunit les 7, 8, 9, 10, 15, 21, 22 et 23 février ainsi que les 15, 16, 17, 22, 23 et 24 mars pour examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2005 :

- bureau des Ressources humaines ;
- bureau du Conseil exécutif ;
- bureau du contrôleur ;
- bureau du vérificateur général ;
- Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;
- Commission du travail et de l'emploi ;
- Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick ;
- Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick ;
- Conseil consultatif sur la condition de la femme ;
- ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture ;

- ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
- ministère de l'Éducation ;
- ministère de l'Énergie ;
- ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
- ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;
- ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ;
- ministère de la Justice ;
- ministère des Relations intergouvernementales et internationales ;
- ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;
- ministère de la Santé et du Mieux-être ;
- ministère de la Sécurité publique ;
- ministère des Services familiaux et communautaires ;
- ministère du Tourisme et des Parcs ;
- ministère des Transports ;
- Secrétariat des Affaires autochtones.

Le 21 juin, le comité présente à la Chambre un rapport exposant ses activités en 2005 et en 2006.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, sous la présidence de Wally Stiles (Petitcodiac), demeure actif et tient en tout 10 réunions en 2006.

Le 10 janvier, le comité se réunit en séance extraordinaire mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2005. Le vérificateur général informe les parlementaires de la nature des travaux effectués au cours de l'année ainsi que de la teneur et des constatations du rapport.

Des responsables des huit régies régionales de la santé de la province comparaissent devant le comité en janvier. Le président du conseil d'administration, le chef de la direction et d'autres cadres supérieurs de chaque régie régionale de la santé comparaissent devant le comité pour rendre compte de leurs activités et de leurs dépenses au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2005. Le comité rencontre les régies régionales dans l'ordre suivant :

- le 17 janvier, Régie régionale de la santé 2 ;
- le 18 janvier, Régie régionale de la santé 1 (Sud-Est) ;

le 19 janvier, Régie régionale de la santé 3 ;
le 24 janvier, Régie régionale de la santé 1
(Beauséjour) ;
le 25 janvier, Régie régionale de la santé 6 ;
le 26 janvier, Régie régionale de la santé 4 ;
Régie régionale de la santé 5 ;
le 31 janvier, Régie régionale de la santé 7.

Le comité se réunit de nouveau le 31 janvier ainsi que les 14 et 21 mars afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2005 :

- Commission des loteries du Nouveau-Brunswick ;
- Gestion provinciale Ltée ;
- Société de Kings Landing ;
- Société des loteries de l'Atlantique.

Comité permanent des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Conformément à l'article 91 du Règlement, le comité est saisi d'office des rapports qu'adressent à la Chambre les hauts fonctionnaires de l'Assemblée. La liste actuelle des hauts fonctionnaires comprend le vérificateur général, la directrice générale des élections, le commissaire aux langues officielles, le commissaire aux conflits d'intérêts, le défenseur du consommateur en matière d'assurances, l'ombudsman et le contrôleur du financement politique. Le comité ne tient pas de réunion en 2006.

Comité permanent des prévisions budgétaires

Afin d'accélérer l'examen du budget principal de 2006-2007, l'Assemblée législative renvoie les prévisions budgétaires de plusieurs ministères au comité pour fins d'étude. Le comité se réunit en soirée les 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 et 15 juin et il s'occupe avec succès de l'examen habituellement fait par le Comité des subsides.

Dans un rapport présenté le 16 juin, la Chambre adopte la recommandation du comité voulant que certaines prévisions budgétaires soient adoptées.

Comité permanent des privilèges

Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité ne tient pas de réunion en 2006.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé est présidé par Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield). Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

En 2006, le comité étudie les deux projets de loi d'intérêt privé suivants :

66, *Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick* ;

69, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*.

Le comité se réunit le 19 mai et, dans un rapport présenté à la Chambre le 23 mai, il recommande l'adoption du projet de loi 66. Le projet de loi 66 reçoit la sanction royale le 22 juin.

Le comité se réunit le 8 juin et, dans un rapport présenté à la Chambre le 9 juin, il recommande l'adoption du projet de loi 69. Le projet de loi 69 reçoit la sanction royale le 22 juin.

Comité permanent des soins de santé

Le comité a pour mission d'examiner les questions liées à la dispensation des soins de santé dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que le ministre de la Santé pourrait lui renvoyer. Le comité ne tient pas de réunion en 2006.

III. Comités spéciaux

Comité spécial de l'alphabétisation

Le Comité spécial de l'alphabétisation est constitué le 21 juin. Le comité a pour mission d'étudier et de mener des consultations afin de formuler des recommandations en vue d'un plan à long terme visant à améliorer les taux d'alphabétisme dans toutes les régions de la province. Le comité ne tient pas de réunion en 2006.

Statistiques comparatives sur la Chambre

55^e législature

	<i>1^{re} session 2003-2004</i>	<i>2^e session 2004-2005</i>	<i>3^e session 2005-2006</i>
<i>Jours de séance</i>			
Jours de séance	62	58	54
Séances en soirée	3	3	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>			
- déposés	50	50	54
- sanction royale accordée	48	40	42
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>			
- déposés	7	3	2
- sanction royale accordée	7	3	2
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>			
- déposés	25	28	29
- sanction royale accordée	2	0	2
<i>Motions émanant du gouvernement</i>			
- total	18	10	23
- débattues	8	4	9
- adoptées	17	10	23
- retirées	-	-	-
<i>Motions émanant des députés</i>			
- total	107	108	86
- débattues	9	17	14
- adoptées	5	7	3
- portant dépôt de documents	83	91	71
<i>Comité des subsides :</i>			
<i>jours de séance</i>			
- Chambre	35	27	25
- Comité des prévisions budgétaires	-	5	9
<i>Rapports annuels déposés</i>	62	58	59
<i>Pétitions</i>	48	52	26
<i>Questions écrites</i>	25	7	11

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, C.A., directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires, au Bureau de l'Assemblée législative et à un certain nombre de bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. À cette fin, le personnel assiste à des séances de perfectionnement professionnel, d'information et de formation telles que les suivantes :

- Des programmes de formation et des colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information financière de la province, fondé sur le logiciel Oracle. Des changements importants sont apportés au traitement des paiements versés aux fournisseurs, dans les domaines de la saisie des données et de la gestion des documents, afin d'assurer le versement efficient et exact des paiements aux fournisseurs et l'utilisation efficace des ressources.
- Des colloques de perfectionnement professionnel ayant pour thèmes le Programme d'aide aux employés et leur famille, le système d'approvisionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les valeurs, l'éthique et la reddition de comptes ainsi que l'intégration du cadre de reddition de comptes en matière de gestion, qui couvrent des domaines tels que les questions d'actualité liées aux ressources humaines, aux achats, à la comptabilité et à la vérification dans l'appareil gouvernemental, à la protection des renseignements sur le personnel ainsi qu'à la planification financière et à la budgétisation.
- Des colloques de formation sur l'utilisation de cartes d'achat en ligne et la gestion financière dans l'avenir pour faciliter l'utilisation de ces cartes pour les achats de l'Assemblée législative. La mise en oeuvre des approvisionnements publics par voie électronique, y compris l'apport et le traitement en ligne de documents financiers, ainsi que l'autorisation électronique des dépenses et des versements, remplacera certains processus d'achat.

Par suite d'une décision du Comité d'administration de l'Assemblée législative, le bureau du greffier commence un service de la paye pour le personnel des bureaux de circonscription des parlementaires. À compter du 1^{er} janvier 2006, les employés des parlementaires sont payés aux deux semaines par l'intermédiaire du Système d'information des ressources humaines de la province du Nouveau-Brunswick. La Section des finances et des ressources humaines assume la responsabilité de l'entrée en service, du versement de la paie aux deux semaines,

des cessations d'emploi et de documents connexes, ainsi que de la facturation ultérieure au titre de l'allocation de bureau de circonscription de chaque parlementaire. En 2006, en moyenne, 37 membres du personnel des bureaux de circonscription sont rémunérés au moyen du programme du service de la paye à l'intention des parlementaires.

La Section des finances et des ressources humaines connaît en 2006 une rotation considérable du personnel. Étant donné les tâches et responsabilités de la section et les ressources additionnelles qu'exige le programme du service de la paye, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve l'ajout d'un membre au personnel dans le cadre du processus budgétaire de 2006-2007 de l'Assemblée législative. Une nouvelle employée est engagée en mai 2006 pour remplir le nouveau poste d'adjointe à la comptabilité, mais elle démissionne en septembre pour poursuivre d'autres possibilités de carrière. Après le départ d'une autre employée en juin 2006, deux nouvelles adjointes à la comptabilité se joignent au personnel pour pourvoir la vacance et le nouveau poste. Amorcée en 2005, la réorganisation des tâches et des responsabilités, qui est touchée par la rotation considérable du personnel au cours de l'année, se poursuit en 2006 afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience du personnel.

La charge de travail dans chaque domaine des finances et des ressources humaines augmente de beaucoup par suite du remaniement ministériel annoncé le 14 février 2006 et des élections générales tenues le 18 septembre 2006. Le remaniement ministériel de février 2006 touche 9 ministères et 15 parlementaires. Les élections générales aboutissent à l'élection de 11 nouveaux députés, à la nomination d'un nouveau Cabinet et d'un nouveau chef de l'opposition officielle ainsi qu'à la désignation de deux vice-présidents. De plus, les bureaux des parlementaires subissent 27 changements du personnel attribuables aux résultats des élections, dont des entrées en fonction, des transferts et des cessations d'emploi. D'importants changements du personnel surviennent également en 2006 à d'autres bureaux de l'Assemblée législative (y compris les bureaux mandatés par la loi), dont 4 détachements, 4 cessations d'emploi et 11 entrées en fonction à titre d'employé.

La Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien au chapitre des finances et des ressources humaines aux bureaux suivants mandatés par la loi : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau de la directrice générale des élections, le bureau du contrôleur du financement politique, le commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et le bureau du défenseur du

consommateur en matière d'assurances au Nouveau-Brunswick. Depuis 1999, la section assume la responsabilité de fournir un soutien au chapitre de l'administration, des finances et des ressources humaines à cinq des sept hauts fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée.

L'Association canadienne des administrateurs parlementaires (ACAP) a été créée pour les membres du personnel parlementaire qui sont chargés de fournir des services de soutien dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la technologie et de l'administration. L'association a pour mission de servir de moyen de consultation et de communication entre les organisations parlementaires et de favoriser la coopération et la compréhension des exigences particulières que présente le soutien de ces organisations. Le directeur des finances et des ressources humaines n'est pas en mesure de participer à la sixième conférence annuelle de l'ACAP mais tire avantage en 2006 de la collaboration et de l'apport précieux de collègues des corps législatifs de tout le Canada.

I. Services des finances

Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Aviser les gestionnaires des changements au chapitre des dépenses au moyen de rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2006, l'Assemblée législative respecte les objectifs budgétaires et maintient un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 57 500 \$ sur un budget total de 12 008 200 \$ pour l'année financière 2005-2006. Cela comprend 2 200 \$ au programme Allocations des parlementaires et comités, 21 400 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 33 900 \$ au programme Chefs des partis politiques enregistrés. L'Assemblée législative reçoit 1 080 000 \$ au titre du budget supplémentaire pour financer les coûts liés aux travaux de réparation et de restauration de l'édifice de l'Assemblée législative (y compris les lustres, les plafonds et les fermes de la salle des comités), à l'achat de fauteuils pour la Chambre de l'Assemblée législative et à la mise en oeuvre d'un système de diffusion parlementaire.

La Chambre siège pendant 42 jours en tout au cours de l'année financière 2005-2006, par rapport à 62 jours en 2004-2005 et à 26 jours en 2003-2004. La réduction du nombre de jours de séance pendant l'année financière 2003-2004 découle du fait que des élections générales ont eu lieu en 2003. Le budget annuel de l'Assemblée législative prévoit les dépenses et allocations liées à environ 40 jours de séance au cours de l'année financière ; ainsi, un financement additionnel n'est pas requis pour l'année financière 2005-2006.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2006-2007 présente encore un autre défi pour ce qui est de maintenir à un niveau raisonnable les services fournis aux parlementaires et au personnel. L'Assemblée législative doit faire face à des demandes et à des dépenses accrues liées à la sécurité et à la sûreté des parlementaires, du personnel de l'Assemblée législative et du public ainsi qu'à la prestation de services de soutien aux bureaux mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée. En outre, les frais et le niveau d'activités augmentent dans des domaines tels que la traduction, l'interprétation, la transcription des délibérations de la Chambre, la télédiffusion et l'enregistrement des délibérations de la Chambre, les activités des comités de l'Assemblée et les services aux parlementaires. Un budget global de 12 259 000 \$, y compris un financement pour des améliorations du matériel de sécurité et de contrôle ainsi que l'achèvement du système de diffusion parlementaire, est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'année financière 2006-2007. Un budget de capital pour poursuivre les travaux de réparation et de rénovation de l'édifice de l'Assemblée législative est également approuvé et incorporé au budget de capital du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

II. Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.
 - Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer au personnel la communication convenable des politiques relatives aux ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En tout, 42 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par la Section des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant. Les étudiants et étudiantes incluent 14 pages pour la session de 2005-2006, 4 guides pour la saison touristique de 2006, 3 étudiants et étudiantes du programme coop pour la Section des finances et des ressources humaines et 1 étudiante en technologie de l'information.

Les élections générales du 18 septembre 2006 ont une incidence importante sur le programme du service de la paye à l'intention des parlementaires. Tous les membres du personnel de circonscription engagés par les parlementaires et rémunérés au titre de ce programme ont dû être mis à pied dès le déclenchement

des élections le 18 août 2006. Avant les élections, la Section des finances et des ressources humaines a traité les cessations d'emploi et la documentation connexe visant 37 membres du personnel des circonscriptions. Après les élections générales, 38 membres du personnel des circonscriptions sont entrés en fonction au titre du programme du service de la paye.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires est fondée sur la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick. Le personnel traite une augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2006, de 2,933 % de l'indemnité annuelle et de l'allocation pour dépenses des parlementaires. Des dispositions similaires de la Loi sur le Conseil exécutif exigent un rajustement similaire des traitements versés aux membres du Conseil exécutif. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite ces augmentations pour les ministres et les autres parlementaires et fait tous les rajustements nécessaires.

La Section des finances et des ressources humaines emploie depuis 1995 des étudiants et étudiantes du programme d'enseignement coopératif en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick et engage trois étudiants par année pour des stages de quatre mois chacun. En 2006, trois personnes sont engagées afin d'assurer des services pendant le congé des employés et de faciliter le recrutement d'employés à temps plein. Les étudiants s'avèrent de véritables atouts et aident à s'occuper des demandes et des responsabilités toujours croissantes de la section.

En 2006, le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les augmentations visant le coût de la vie survenues le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, ce qui touche 83 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les reclassifications de postes, et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 8 nouveaux employés à plein temps (y compris la bibliothécaire parlementaire), de 6 étudiants du programme coop, de 4 guides et de 14 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative. Le personnel continue de traiter des demandes d'achat de service ouvrant droit à pension par suite de changements apportés en 2004 à la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* relativement à des périodes admissibles de service gouvernemental qui pourraient être admises comme ouvrant droit à pension aux termes de la loi.

Sommaire financier de l'Assemblée législative
pour l'année terminée le 31 mars 2006
(en milliers de dollars)

	<i>Budget</i>	<i>Réel</i>
<i>Allocations des parlementaires et comités</i>		
Allocations des parlementaires	7 106,6	7 152,2
Comités parlementaires	284,0	236,2
Total partiel	7 390,6	7 388,4
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	406,2	404,5
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 254,2	1 254,6
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	120,9	100,0
Bureau du hansom	474,1	474,0
Traduction des débats	626,9	627,8
Total partiel	2 882,3	2 860,9
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	562,6	528,7
Bureau de l'opposition officielle	1 033,2	1 033,2
Bureau de la députée néo-démocrate	133,8	133,8
Député de Miramichi—Baie-du-Vin	1,8	1,8
Député de Nepisiguit	3,9	3,9
Total partiel	1 735,3	1 701,4
<i>Total : Assemblée législative</i>	12 008,2	11 950,7

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Salarié</i>	<i>Étudiants coop</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	2	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	4	0	0	0	1
Technologie	1	0	0	0	1
Sergent d'armes et sécurité	1	0	11	9	0
Cabinet du président	2	0	0	1	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>	1	0	0	1	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative et Services de recherche</i>	7	0	0	2	0
<i>Bureau du hansom</i>	10	0	0	2	0
<i>Traduction des débats</i>	9	0	0	1	0
<i>Bureau des député(e)s du gouvernement</i>	8	0	0	0	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	14	0	0	0	0
<i>Bureau de la députée néo-démocrate</i>	2	0	0	0	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	12	4	0
<i>Parlementaires</i>	0	55	0	0	0
TOTAL	66	55	23	23	2

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Daniel Bussi res, sergent d'armes

  la suite d'un remaniement du Cabinet, l'assermentation du Conseil ex cutif a lieu le 14 f vrier,   la Chambre de l'Assembl e l gislative. Une simple c r monie s'y d roule. L'hon. Bev Harrison, pr sident, accepte un poste au sein du Cabinet, cr ant ainsi une vacance au cabinet du pr sident. Le 28 mars, la reprise de la troisi me session de la 55  l gislation s'amorce avec l' lection   la pr sidence. L'hon. Michael Malley est  lu   la charge.

Un canal sp cial consacr    la diffusion int grale des d lib rations parlementaires permet aux gens du Nouveau-Brunswick de se rapprocher du processus politique et de leurs  lus. La diffusion   la client le de Rogers Cable, sur le canal 70, commence   la rentr e parlementaire le mardi 28 mars 2006,   11 heures. Le signal du nouveau canal est diffus  dans les deux langues officielles pour les gens des grands centres de la province qui ont des t l viseurs munis d'un d codeur de second canal d' missions sonores — le SCES. Un babillard communautaire est diffus  lorsque la Chambre ne si ge pas. L'Assembl e l gislative s'est r cemment dot e d'un syst me professionnel de t l diffusion incluant cinq cam ras ultraperfectionn es install es   divers endroits dans la Chambre. Les cam ras sont t l command es par Rogers,   qui la gestion du nouveau canal est confi e. Les d lib rations continuent d' tre diffus es en direct sur le Web   l'adresse suivante : <www.gnb.ca/legis/index-f.asp>.

Le 18  colloque l gislatif annuel pour  l ves a lieu du 21 au 23 avril avec 56 participants et participantes d'un peu partout dans la province. Le colloque affiche un taux de participation parmi les plus  lev s jamais enregistr s. Les conf renciers invit s au cours de la fin de semaine comptent S.H. Herm n gilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. David Walker, juge de la Cour provinciale, l'hon. Bernard Lord, premier ministre, Shawn Graham, chef de l'opposition officielle, John Betts, vice-pr sident de la Chambre et d put  de Moncton-Crescent, Kelly Lamrock, d put  de Fredericton-Fort Nashwaak, et l'hon. Brad Green, c.r., ministre de la Sant  et procureur g n ral. La fin de semaine tr s r ussie est couronn e par un Parlement jeunesse suscitant des d bats intenses.

Marche et roule de Fredericton, qui marque la Semaine de sensibilisation   la situation des personnes handicap es, a lieu le 2 juin sur le terrain de l'Assembl e l gislative. L'activit  est organis e par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicap es.

La r ouverture officielle tant attendue de la Chambre du Conseil a lieu le 15 juin, apr s un projet de restauration d'une dur e de deux ans et demi, qui comprend le renforcement structurel du plafond en pl tre, la reproduction des couleurs historiques de la peinture ainsi que le nettoyage et la remise en  tat des volets de bois et des lustres.



La Chambre du Conseil l gislatif abritait anciennement la Chambre haute du Nouveau-Brunswick. La loi du 16 avril 1891 intitul e An Act Relating to the Legislative Council pr voit l'abolition de la Chambre haute provinciale. Conform ment   la loi, le Conseil l gislatif tient sa derni re s ance le 7 avril 1892.

La r ouverture de la chambre, situ e au deuxi me  tage de l' difice de l'Assembl e, qui date de 1882, a lieu en juin   la suite de l'ach vement du projet de restauration d'une dur e de deux ans et demi. Les travaux de restauration comprennent le renforcement structurel du plafond en pl tre, la reproduction des couleurs historiques de la peinture ainsi que le nettoyage et la remise en  tat des volets de bois et des lustres.

La Chambre du Conseil l gislatif est actuellement le lieu de la plupart des r unions des comit s permanents et sp ciaux du Nouveau-Brunswick.

Le 16 juin, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick tient, à la Chambre de l'Assemblée législative, sa cérémonie de présentation de l'édition 2006 du Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. La commission organise aussi une cérémonie en l'honneur de John Peters Humphrey, originaire de Hampton, qui a contribué à la rédaction de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Le 16 juin marque aussi la date du décès de Walter (Wally) Craigs, technicien du son à l'Assemblée législative pendant de nombreuses décennies.

Des élections provinciales sont tenues le 18 septembre. Tout comme en 2003, le réseau anglais de Radio-Canada diffuse son reportage sur la soirée des élections en direct de la rotonde.

La cérémonie de remise de la fourragère du Canada est tenue le 30 septembre à la Chambre de l'Assemblée législative. En tout, 36 jeunes récipiendaires sont honorées au cours de la cérémonie à laquelle assistent LL.HH. le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson et Marcia Babineau, qui présentent les fourragères.

L'assermentation des membres du Conseil exécutif est tenue à la Chambre de l'Assemblée législative le 3 octobre, au cours de l'avant-midi, et celle des parlementaires, en après-midi. Les sièges dans les tribunes et sur le parquet de la Chambre sont remplis, le surplus de personnes étant dirigé vers la Chambre du Conseil législatif et la cafétéria.

Le congrès de l'organisme Partenaire des Parlements a lieu du 8 au 18 octobre. Le congrès a pour objet d'inviter les parlementaires de divers États allemands à venir échanger des idées et des expériences avec des parlementaires canadiens. Le Nouveau-Brunswick accueille six parlementaires allemands. Le congrès s'avère très utile, tant aux parlementaires locaux qu'aux greffiers parlementaires.

Le 1^{er} novembre, la journée Invitons nos jeunes au travail permet la visite de 12 élèves dont les parents travaillent au ministère de la Justice. Les élèves ont l'occasion de comprendre le cheminement du travail de leurs parents après le processus de rédaction législative au ministère. Les élèves sont accueillis par Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

législative, et Diane Mercier-Allain, coordonnatrice des services d'accueil.

Le 4 novembre, 40 récipiendaires du Prix du Chef scout et 5 récipiendaires du prix Aventurier de la Reine sont reconnus dans une cérémonie à la Chambre de l'Assemblée législative.

Le 8 novembre, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick monte une exposition permanente de plusieurs livres du souvenir, dans lesquels figure le nom des hommes et des femmes qui ont consenti le sacrifice ultime pour notre pays. Feu Leo Francis McNulty, ex-sergent d'armes, souhaitait que les livres soient exposés à un endroit plus visible dans l'édifice de l'Assemblée législative. La bibliothèque de l'Assemblée législative détient six documents historiques du genre, qui font partie intégrante de l'histoire de notre pays. Les livres du souvenir des guerres suivantes sont exposés : la Guerre d'Afrique du Sud (1899-1902) ; la Première Guerre mondiale (1914-1918) ; la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) ; la guerre de Corée (1950-1953). Également exposés sont le livre du souvenir de Terre-Neuve (1867-1949) et le livre du souvenir de la marine marchande (Première Guerre mondiale).

Malgré le très mauvais temps le soir du 1^{er} décembre, la cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu. De 180 à 200 personnes environ bravent la tempête de grésil pour y participer. Eugene McGinley, vice-président désigné, préside la cérémonie. Le divertissement est assuré par le groupe Bel Canto Singers, de Fredericton, sous la direction de Tim Cooper, et par l'orchestre principal de la Fredericton High School, sous la direction de Don Bossé. Le très rév. Keith R. Joyce, aumônier de l'Assemblée législative, dit la prière. D'autres dignitaires comprennent Keith Ashfield, député de New Maryland, et Rick Miles, député de Fredericton-Silverwood. S.H. Herménégilde Chiasson, accompagné de deux enfants de la région, soit Nathan Scott, de l'école intermédiaire de Nashwaaksis, et Allen Sutherland, de l'école intermédiaire de Devon, dirige le compte à rebours et allume les lumières de l'arbre de Noël aux applaudissements de la foule. Le père Noël fait ensuite son apparition pour offrir des bonbons aux enfants.

Une cérémonie de commémoration et d'action, organisée par le Conseil oecuménique des chrétiennes de la région de Fredericton, est tenue le 5 décembre à la Chambre du Conseil pour marquer la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Les noms de femmes de la région qui ont été assassinées sont lus pendant que l'éclairage est diminué ; des chansons et des prières suivent.

Le 15 décembre, la cérémonie de nomination des conseillers de la reine a lieu à la Chambre de l'Assemblée législative. Les récipiendaires sont les suivants : Marie-Claude Deschênes-Barton, de Woodstock ; Scott F. Fowler, de Moncton ; Frederick C. McElman, Ronald E. Morris, Donald J. Stevenson et Allison Whitehead, de Fredericton ; Gary J. McLaughlin, d'Edmundston ; Elizabeth T. McLeod et George S. Thériault, de Saint John ; Paul J. Veniot, de Bathurst ; Kathleen Wingate Lordon, de Miramichi.

Les visites qui ont lieu au cours de l'année comprennent les suivantes : le 31 mai, visite de S.E. Lu Shumin, ambassadeur de la République de Chine ; le 14 juin, visite de l'hon. David H. Wilkins, ambassadeur désigné des États-Unis au Canada ; le 24 juillet, visite de l'hon. Paul Calvert, sénateur et président du Sénat d'Australie, et rencontre avec l'hon. M. Kinsella, président du Sénat du Canada, et l'hon. M. Malley, président de la Chambre.

Le nombre de visites et de touristes est nettement à la baisse cette année, comme cela a été le cas pour une grande partie de l'industrie touristique. Le nombre de visites à l'Assemblée législative est le plus bas en quatre ans, soit la période écoulée depuis la mise sur pied du nouveau système de contrôle des visites. Les conditions météorologiques au cours de l'été sont reconnues comme un des facteurs influents, tout comme le fait qu'il n'y a pas eu de session d'automne.

Édifice

Les travaux de restauration de l'édifice de 125 ans se poursuivent, et des travaux sont effectués sur le toit. Le remplacement de la couverture et des solins détériorés en acier galvanisé et la restauration de la façade en maçonnerie de l'édifice étaient deux des principales recommandations du document intitulé *Building Assessment and Master Plan for the Restoration, Preservation and Maintenance of the Legislative Assembly Building*, commandé en 2005. La première étape du projet triennal de restauration du toit est réalisée par Heather & Little, compagnie qui se spécialise dans la restauration de pièces métalliques décoratives, en partenariat avec des compagnies et des professionnels du Nouveau-Brunswick. Des

membranes d'étanchéité et une sous-couche de Roof Shield sont ajoutées sous le revêtement. Le système de ventilation du dôme est également amélioré. Amorcé en septembre, le projet est terminé dans les délais, à la fin de décembre.

Les travaux de restauration des deux salles de toilette au rez-de-chaussée sont également amorcés. Les problèmes de structure rencontrés retardent l'achèvement des travaux, qui était prévu pour la fin de décembre.



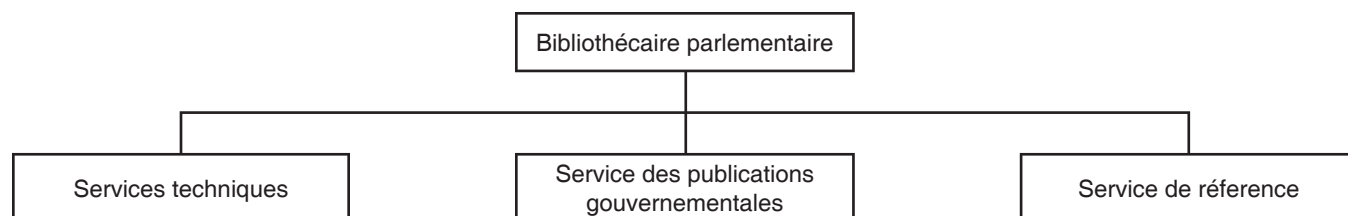
La restauration du dôme de l'édifice de l'Assemblée législative est achevée dans les délais prévus, au début de décembre.

Sécurité

Le 16 octobre 2006, du nouveau matériel de sécurité arrive à l'Assemblée législative. Le nouveau poste de sécurité est construit et équipé d'un nouvel appareil de radioscopie pour des objets tels que des paquets, des sacs à main, des porte-documents. Un détecteur d'explosifs et un portique pour la détection d'objets métalliques arrivent plusieurs semaines plus tard. La formation du personnel a lieu au cours de décembre. Le poste de sécurité devrait être entièrement fonctionnel d'ici la nouvelle année.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire



Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle que le bureau imprime. De plus, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression.

La bibliothèque de l'Assemblée législative élargit son mandat afin d'obtenir d'office toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. Un dépôt d'archives des publications électroniques officielles du Nouveau-Brunswick est créé pour permettre le téléchargement d'un choix de ces publications afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. Il est à noter que la bibliothèque conserve encore une version imprimée de toutes les publications officielles. Un défi important depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail de bibliothèque en raison de l'expansion rapide des ressources d'information électroniques. En tant que bibliothèque officielle aux fins de dépôts des publications officielles du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications gouvernementales, en plus des versions sur Internet. Le personnel de la bibliothèque recommande que des exemplaires imprimés continuent d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas accès à un ordinateur.

La bibliothèque s'efforce de servir les parlementaires, le personnel, les fonctionnaires et le public de façon efficiente et accommodante. Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 8 h 15 à 17 heures, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

La bibliothèque de l'Assemblée législative quitte le Programme fédéral des services de dépôt en janvier 2006. Depuis, la vaste collection de publications fédérales que détient la bibliothèque fait l'objet d'un émondage progressif et judicieux. Les articles éphémères (des brochures, des livrets, etc.), les bulletins et d'autres publications en série réputés ne plus être utiles à la clientèle de la bibliothèque sont retirés. En outre, certaines monographies, surtout dans le domaine des sciences, sont offertes aux bibliothèques de la province qui collectionnent les publications scientifiques. Néanmoins, une large part de la collection fédérale sera conservée, et certains ajouts continueront d'y être faits.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est le théâtre, en 2006, d'un certain nombre d'activités.

Le 16 février, la cérémonie de remise des prix décernés par le Fredericton Heritage Trust se déroule à la bibliothèque de l'Assemblée législative. L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, présente les prix dans le cadre des célébrations de la Semaine du patrimoine. Une réception a lieu pour rendre hommage aux lauréats et lauréates, et les invités admirent les nombreuses expositions liées au patrimoine montées par le personnel de la bibliothèque. Plus de 60 personnes participent à la cérémonie.

Le 29 mars, la bibliothèque organise une réception pour les parlementaires et le personnel de l'Assemblée législative. Le but de la réception est de permettre aux parlementaires et au personnel de se familiariser de nouveau avec la bibliothèque de l'Assemblée législative et de leur donner des renseignements sur les nombreux services fournis et les nombreuses tâches accomplies par le personnel de la bibliothèque.

Le 7 décembre, la bibliothèque est l'hôte de la cérémonie de dévoilement de la plaque commémorative en l'honneur de John Peters Humphrey. Né à Hampton en 1905, John Peters Humphrey a joué un rôle important dans le domaine des droits de la personne au Canada et dans le monde entier. Il a été le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies — poste qu'il a occupé pendant 20 ans — et un des principaux auteurs de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Divers parlementaires, membres du personnel et du conseil d'administration de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, résidents de Hampton et journalistes assistent au dévoilement. La cérémonie fait suite aux activités tenues à la Chambre, en juin, pour rendre hommage à la vie et au travail de M. Humphrey. La plaque de bronze sera exposée en permanence à la bibliothèque de l'Assemblée législative afin que les générations futures connaissent le patrimoine que nous a laissé M. Humphrey ainsi que ses réalisations.

Développement des collections

La bibliothèque de l'Assemblée législative est très ouverte aux suggestions concernant des livres et d'autres documents qui pourraient être acquis pour améliorer ses collections. Au cours de la dernière année, de nombreuses acquisitions sont faites grâce aux suggestions judicieuses des parlementaires et du public.

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2006, les maisons d'édition du Nouveau-Brunswick et de nombreux auteurs d'ouvrages publiés à titre privé sont encore une fois invités à faire don de leurs livres. Très souvent, la bibliothèque peut donner un reçu officiel pour de tels dons. Un grand nombre d'auteurs et de maisons d'édition acceptent l'idée. Des dons de livres sont aussi reçus de la part d'usagers de la bibliothèque et de diverses associations.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les particuliers, les maisons d'édition et les associations qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :

Particuliers

Louis Allain	Carolyn Gammon
Sally Baxter	Roger Guzman
Roy Boudreau, député	Bev Harrison, député
Bob Butler	A. J. Munn
Shawn DeLong	Sarah Richard
Gilles C. Dignard	Rudy Stocck
James Philip Dumaresq	Wally Stiles, député
J. T. Edgett	

Maisons d'édition et associations

Cabinet du premier ministre
DreamCatcher Publishing Inc.
Goose Lane Editions
Les éditions La Grande Marée
Saint John Board of Trade
Trinity Enterprises

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante de l'argent reçu du Fonds en fiducie du vicomte Bennett. La subvention a permis à la bibliothèque d'acquérir un certain nombre de publications du Nouveau-Brunswick qui témoignent du patrimoine intellectuel de la province. Voici quelques-uns des ouvrages : *A charge to the clergy*, Medley, 1853 ; *An address delivered before the Historical Society of New Brunswick, in the city of St. John, Dominion of Canada, 4th July, 1883* ; *Cinquantième anniversaire de la fondation de la Succursale La Tour no 14 de La Société L'Assomption* (1955). Sans la généreuse subvention, l'achat de ces ouvrages et d'autres précieux écrits du Nouveau-Brunswick aurait été impossible.

Services de référence

L'équipe de référence de la bibliothèque demeure occupée tout au long de l'année et répond à 1 500 demandes de renseignements, après avoir fait les recherches nécessaires. Il y a de nombreuses demandes de retracer des lois provinciales ainsi que leurs modifications. Plusieurs demandes de recherches détaillées dans le hantsard sont reçues.

À l'automne 2006, une nouvelle démarche pour acheminer les demandes de documents à la clientèle du hantsard est adoptée. Par le biais d'une initiative du Bureau du hantsard, il est convenu que toutes les demandes de documents du hantsard seront dorénavant transmises au bureau de référence de la bibliothèque de l'Assemblée. Ainsi, les rédacteurs et rédactrices et les autres membres du personnel du hantsard n'ont plus à passer de temps précieux à effectuer des recherches détaillées. Le personnel de la bibliothèque effectue maintenant ces recherches sur le serveur « legisdoc » et fournit, au fur et à mesure, des documents à la clientèle. Si les documents demandés ne sont pas disponibles immédiatement, le personnel de la bibliothèque communiquera avec le Bureau du hantsard de la part du client ou de la cliente. Le processus semble bien fonctionner pour les deux divisions.

La bibliothèque est abonnée à plusieurs bases de données électroniques qui sont consultées quotidiennement. La base de données Infomart s'avère indispensable pour la recherche d'articles de journaux précis à l'intention

de la clientèle. Infomart est aussi pratique pour la recherche de tout document écrit sur un certain sujet dans tel ou tel journal. La base de données Ebsco, qui contient des sources consultables de périodiques en texte intégral, est aussi très utile pour effectuer des recherches ponctuelles pour la clientèle sur un sujet précis ou dans un périodique en particulier.

Les bases de données créées à l'interne sont consultées quotidiennement par le personnel de la bibliothèque et la clientèle. L'effort déployé pour la mise à jour de ces bases de données en vaut vraiment le temps investi.

Marketing et extension

Le personnel de la bibliothèque continue de s'employer à mieux faire connaître celle-ci et à tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante, à savoir les 55 parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. Pendant la session, un grand nombre d'entre eux s'arrêtent, avant le début de la séance, à la bibliothèque où les quotidiens de la province sont accessibles. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres documents. De nombreux parlementaires et membres du personnel se servent du Service de référence de la bibliothèque pour les aider dans leurs recherches sur des questions d'actualité dont la Chambre est saisie.

En octobre, une séance d'orientation est offerte aux parlementaires nouvellement élus, par l'intermédiaire du bureau du greffier. La bibliothécaire parlementaire donne un bref aperçu des collections et services de la bibliothèque.

Pour ce qui est des publications, la *Liste des publications gouvernementales* est de nouveau accessible et, à compter du début de la nouvelle année, elle sera affichée sur la page Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative, à l'adresse <<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp>>. La liste à présentation modifiée sera accessible en format PDF.

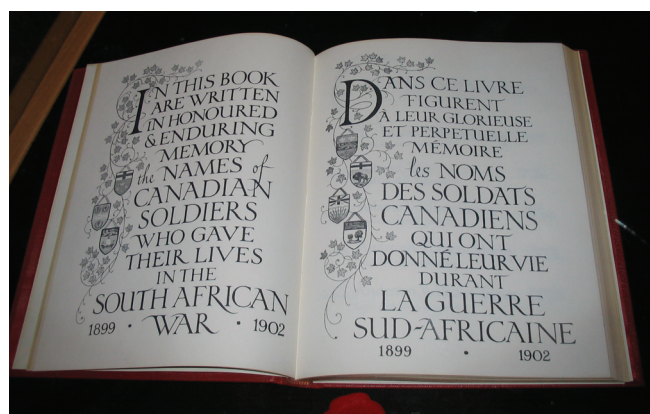
Des copies papier de la *Liste sélective d'acquisitions* sont toujours envoyées quatre fois par année aux parlementaires et au personnel parlementaire. En outre, la bibliothèque envoie cette liste de nouveaux livres par voie électronique à tous les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick. La version de la *Liste sélective d'acquisitions* qui est envoyée par courriel contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque (par exemple les publications gouvernementales) ou un aspect de sa collection (par exemple les biographies) ainsi qu'un choix restreint d'entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser le personnel d'un ministère en particulier. La mesure a connu tant de succès auprès des

fonctionnaires qu'il a fallu échelonner l'envoi aux divers ministères pour permettre au personnel de référence de répondre à toutes les demandes qu'il reçoit.

La populaire *Table des matières des périodiques* de la bibliothèque comporte une page titre qui détaille certains articles tirés de la table des matières des périodiques dans sa collection et qui informe le lecteur ou la lectrice sur les thèmes traités dans les documents périodiques. La rétroaction est extrêmement positive, et les articles mentionnés font l'objet de beaucoup de demandes.

Le site Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative comprend maintenant une version à jour du présentoir virtuel. Chaque mois, des membres du personnel choisissent à la bibliothèque un certain nombre de nouveaux livres, dont la jaquette est reproduite sur le site Web. Pour connaître des détails sur un livre, la clientèle n'a qu'à placer le curseur sur le livre choisi ou à cliquer sur le lien qui mène directement au catalogue pour en apprendre davantage ou pour commander, si elle le souhaite.

Au cours de l'année écoulée, la bibliothèque de l'Assemblée monte plusieurs expositions dans le complexe de l'Assemblée législative. Elles portent notamment sur les sujets suivants : célébration de nos paysages naturels ; célébration de l'apport des femmes en politique ; Jour commémoratif de l'Holocauste ; art oratoire ; livres de recettes des Maritimes. À cela s'ajoute une exposition détaillée portant sur John Peters Humphrey. Le personnel de la bibliothèque a le plaisir de recevoir une rétroaction à propos des expositions, de la part des parlementaires aussi bien que du public. Il en résulte habituellement plusieurs demandes d'emprunt des livres au terme d'une exposition.



Les livres du souvenir sont exposés en permanence au deuxième étage de la rotonde. Dans la photo, le livre du souvenir de la Guerre d'Afrique du Sud (1899-1902).

À l'automne, la précieuse exposition Audubon de la bibliothèque est déménagée. Elle se trouve maintenant à l'étage supérieur dans la Chambre du Conseil législatif, récemment rénover. En raison des dimensions de la pièce, il y a beaucoup d'espace pour la grande vitrine ainsi que pour un pupitre sur lequel sont exposés des renseignements sur la collection.

Plusieurs visites guidées sont offertes à divers groupes au cours de l'année. Plusieurs établissements d'enseignement demandent des visites de la bibliothèque pour permettre à leurs classes de mieux connaître la bibliothèque et ses collections.

Initiatives

Le personnel conçoit et imprime une brochure sur la bibliothèque de l'Assemblée législative, qui est distribuée aux nouveaux parlementaires après leur séance d'orientation en octobre. La bibliothèque reçoit des observations favorables sur la brochure et la joindra désormais à toutes les nouvelles cartes de bibliothèque.

La technologie d'automatisation de la bibliothèque continue de croître et de se développer au moyen de divers projets en cours. Le projet de technologie de l'information le plus important de l'année est l'élaboration de la version 3 de l'application de navigateur adaptée. La version 3 vise à rendre beaucoup plus efficaces les recherches dans les nombreuses bases de données internes ainsi que la gestion de celles-ci. Une fois que l'application sera achevée, le personnel aura accès à une vaste gamme de bases de données, notamment les suivantes : des coupures de presse en texte ; des coupures de presse balayées ; les biographies des parlementaires ; les rapports annuels ; les plans municipaux ; les lois d'intérêt privé ; le *Guide en histoire du Nouveau-Brunswick : une liste de contrôle* ; le dossier virtuel de brochures. En outre, beaucoup de travail d'adaptation des bases de données actuelles est réalisé pour préparer leur transfert au système Horizon de la bibliothèque.

Conçue pour être une application de bureau autonome, la version 3 comportera, à la demande du personnel, un certain nombre de modifications et éliminera un certain nombre de problèmes communs liés à la gestion d'une grande quantité d'éléments intégrés à une base de données. Des recherches plus rapides, une meilleure validation des entrées et un accès simultané à de multiples bases de données sont certaines des caractéristiques qui aideront au personnel à augmenter

sa productivité. La structure fondamentale de la version 3 du navigateur est fondée sur une approche modulaire qui permet l'ajout rapide de caractéristiques et de bases de données nouvelles. Une telle conception fera en sorte que toute future base de données, moyennant des changements minimes, comporte des outils permettant au personnel d'effectuer rapidement des activités de recherche, de saisie et d'édition, entre autres. Étant donné que la nouvelle structure sous-jacente n'est pas uniquement liée à l'application par navigateur, elle est aussi utilisée dans le cadre d'un projet connexe qui vise la création d'un outil de gestion des demandes pour le hansom. La première édition de la version 3 sera déployée au début de la nouvelle année.

Un autre nouveau projet vise le dépôt d'archives des documents électroniques pour le Service des publications gouvernementales. Un système est élaboré afin d'entamer l'archivage des copies électroniques des publications officielles de la province. À mesure que davantage de ministères commencent à publier les documents uniquement sous forme numérique, il est reconnu qu'il devient difficile d'assurer l'accessibilité des copies électroniques à une date ultérieure, car les URL ont tendance à changer ou à devenir invalides. En collaboration avec le personnel du Service des publications gouvernementales, un processus est créé pour choisir, télécharger et étiqueter certains documents électroniques et les archiver dans un dépôt d'archives numériques. Le projet comprend l'exploitation des ressources du serveur de la bibliothèque pour stocker des copies électroniques locales de chaque document et les lier aux données que contient déjà le catalogue. Dans l'avenir, si un document électronique est enlevé du site Web du ministère d'origine, une copie PDF sera toujours accessible à la clientèle de la bibliothèque. Actuellement, les personnes qui consultent le site Web de la bibliothèque peuvent chercher les documents électroniques qui figurent au catalogue en ligne de la bibliothèque ou consulter une nouvelle section du site Web qui leur permet de visualiser facilement les documents récemment ajoutés. Jusqu'ici, plus de 200 publications officielles ont été traitées.

Au cours de l'année, un certain nombre de modifications et de mises à jour sont apportées au site Web de la bibliothèque, notamment une nouvelle mise en page et une nouvelle plateforme d'accès aux bases de données. Les interfaces du vérificateur de retards

et du vérificateur de demandes sont remaniées pour mieux se conformer aux lignes directrices courantes des interfaces-utilisateurs. Les projets de loi d'intérêt privé en ligne deviennent plus faciles à consulter. Jusqu'à récemment, les projets de loi d'intérêt privé ont toujours constitué une section assez statique du site Web, car ils étaient très difficiles à consulter et à mettre à jour. La nouvelle section profite des technologies de base de données AJAX et SQL pour permettre à la clientèle de consulter facilement des projets de loi par mot-clé ou par titre.

Les bases de données internes actuelles de la bibliothèque continuent de s'accroître au cours de l'année. Outre la création des bases de données de projets de loi d'intérêt privé et de documents électroniques, d'autres entrées sont ajoutées à la base de données de coupures de presse. Les biographies dans la base de données biographiques sur les parlementaires provinciaux sont mises à jour pour tenir compte des changements depuis les élections de l'automne. Quant à l'année qui vient, la planification initiale d'une autre base de données numérique du dossier de brochures de la bibliothèque fait déjà l'objet de discussions.

Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continue de présenter des défis, surtout dans la bibliothèque principale. Dans la section des publications gouvernementales, la question d'espace n'est pas aussi pressante, car la bibliothèque ne reçoit plus de documents de la collection fédérale dans le cadre du programme de dépôt. Toutefois, la bibliothèque de l'Assemblée continue d'accepter des ouvrages de diverses bibliothèques de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ferment. Le personnel fait le tri des collections et tentera de trouver l'espace nécessaire.

Personnel

En juillet, Kenda Clark-Gorey est nommée nouvelle bibliothécaire parlementaire. M^{me} Clark-Gorey a travaillé pendant 13 ans au sein du réseau des bibliothèques du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et pendant les deux dernières années à titre de bibliothécaire au Bureau de traduction de la province. Elle remplace Margaret (Margie) Pacey, qui était bibliothécaire parlementaire depuis 2002.

Jonathan Bowie commence à travailler en août à titre d'aide-bibliothécaire aux Publications

gouvernementales et aux Services de référence. Il a une formation en catalogage des publications officielles et il est chargé de superviser la conservation des documents de la bibliothèque.

La bibliothèque de l'Assemblée bénéficie aussi, au cours de l'été, du travail de plusieurs étudiantes et étudiants talentueux : Paul Donovan, Rachel Johnstone, Kristi Peterson, Tanner Phillips, Sarah Richard et Ashley Theriault. Une des réalisations majeures est l'achèvement de la liste des premiers discours. Les discours sont indexés de façon à être repérés par parti, par parlementaire ou par circonscription. D'autres projets vont de l'avant grâce au travail des étudiantes et étudiants, y compris les suivants : lier les codes à barres de la Collection néo-brunswickoise au catalogue automatisé ; vérifier la liste des projets de loi d'intérêt privé ; préparer des trousseaux de renseignements sur les circonscriptions ; faire la lecture des rayons ; émonder.

Éducation permanente

Kenda Clark-Gorey participe à la conférence annuelle de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick, qui a lieu à Saint John en octobre.

Kathleen Jeffries et Tim McIntyre participent à la conférence de la Atlantic Provinces Library Association, qui a lieu à Fredericton en mai.

En outre, plusieurs séances structurées de tutorat sont offertes au personnel au cours de l'année. Peggy Goss anime un bref tutorat sur la conservation et la protection des ouvrages de la Collection néo-brunswickoise et des documents situés dans la chambre forte. Anthony Lovesay continue de signaler au personnel les modifications apportées à la base de données et à son interface.

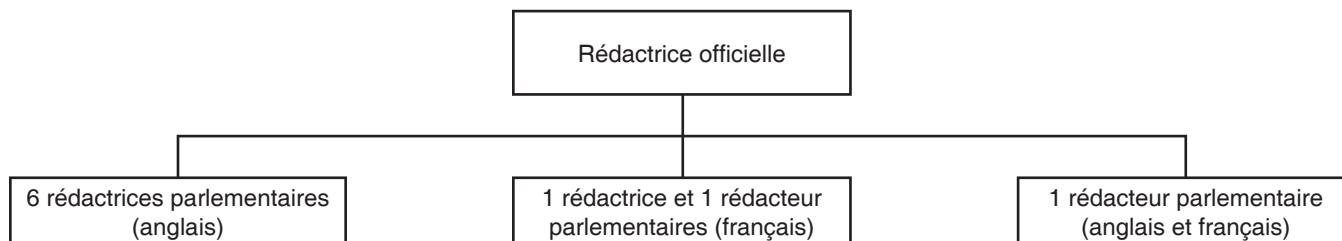
Adhésions

Kenda Clark-Gorey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de la Canadian Library Association, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada.

Janet McNeil et Kenda Clark-Gorey sont membres de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick.

Bureau du hansard

Linda Fahey, rédactrice officielle



2005-2006

Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit, révise et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, il enregistre, transcrit et rend accessible des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale et il répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

Personnel

Pendant l'année financière 2005-2006, le Bureau du hansard compte huit employés permanents à plein temps : la rédactrice officielle, Linda Fahey ; les rédactrices parlementaires de l'anglais Sandra Colborne, Cheryl Fulton Wade, Doreen Whelan (rédactrice principale) et Patricia Wright ; les rédacteurs parlementaires du français Carolle Gagnon (rédactrice principale) et Marc Poitras ; le rédacteur parlementaire de l'anglais et du français, Denis Caissie. En outre, une rédactrice occasionnelle à plein temps, trois rédactrices contractuelles à temps partiel et une aide-commis contractuelle à temps partiel sont engagées pour aider à la transcription, à la révision, au fonctionnement de la console, à la réception et à la gestion du système de sauvegarde de l'enregistrement.

Faits saillants pendant l'année financière 2005-2006

- Le bureau enregistre 484 heures de travaux — 268 heures de jours de séance et 216 de jours de

comités —, soit 13,5 % moins d'heures qu'au cours de l'année financière précédente. En tout, 3 369 368 mots sont transcrits pendant l'année financière 2005-2006, soit 2 460 641 mots pour les transcriptions des travaux de la Chambre et 908 727 mots pour les transcriptions des travaux des comités.

- Le bureau répond à 901 demandes de transcription — 706 demandes pour les travaux de la Chambre et 195 demandes pour les travaux des comités —, soit 118 % de plus par rapport à l'année financière précédente.
- En novembre 2005, le Bureau du hansard achète deux ordinateurs portatifs qui sont installés aux consoles de la Chambre et de la Chambre du Conseil législatif.

Les ordinateurs portatifs permettent d'avoir des adresses électroniques aux deux consoles — Hansard Console (LEG) et Hansard Console Committee (LEG) — ainsi qu'à des réunions de comités à l'extérieur. Pour la première fois, la communication directe est possible entre le personnel assigné aux consoles et le personnel au Bureau du hansard. Les ordinateurs portatifs permettent aussi aux pupitreuses et pupitreurs de créer et de sauvegarder un journal électronique des travaux détaillé et consultable qui peut être accessible à partir du Bureau du hansard. Les journaux dactylographiés s'avèrent supérieurs aux journaux manuscrits puisqu'ils sont plus lisibles, plus consultables et aussi disponibles en formats électronique et papier.

- Les transcriptions sont accessibles plus rapidement grâce aux versions en format bleu des questions orales, des jours de séance et des travaux des comités. Les bleus sont affichés temporairement sur le réseau intranet de l'Assemblée législative (répertoire Legisdoc) avant d'être remplacés par les transcriptions révisées, ce qui permet l'accessibilité à l'ensemble du complexe de l'Assemblée législative. La clientèle régulière à l'intérieur du complexe se familiarise

rapidement avec le répertoire Legisdoc et peut trouver sans aide les transcriptions voulues.

- Le bureau continue de distribuer électroniquement les transcriptions en format PDF, ce qui permet une distribution plus rapide, davantage d'économies et une plus grande satisfaction de la clientèle.
- En novembre, dans le cadre de la journée Invitons nos jeunes au travail, deux élèves font une visite du bureau et reçoivent un aperçu du travail et des fonctions du personnel du hansard.
- En avril, une classe d'élèves du Atlantic Business College visite le bureau et assiste à un exposé sur les fonctions qui relèvent du Bureau du hansard, les documents que le personnel produit et les compétences nécessaires pour les employés potentiels.
- Le bureau poursuit sa participation à l'Association canadienne des éditeurs des journaux des débats (Hansard) par ses contributions au bulletin et l'envoi d'une déléguée à la conférence annuelle qui se tient à Edmonton, en même temps que la 8^e conférence triennale de la Commonwealth Hansard Editors Association (CHEA). Les exposés et les discussions portent sur la production du hansard et les services de traduction à la Chambre des communes du Canada, l'utilisation de la technologie de la reconnaissance vocale en Australie et la nouvelle technologie ainsi que les nouveaux programmes élaborés au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). Une visite du Bureau du hansard à Edmonton et un aperçu de son fonctionnement ont également lieu.
- Le personnel du hansard aide le bureau du greffier dans les domaines suivants : au cours de l'année, répondre au téléphone et prendre des messages, et, à l'automne, divers aspects de la campagne Centraide de l'Assemblée législative.

Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

L'année financière 2005-2006 compte 54 jours de séance, ce qui exige l'enregistrement de 3 314 prises de cinq minutes. Le personnel du hansard s'occupe des consoles et prépare un journal détaillé des travaux. Pendant la session, un résumé des travaux de la Chambre est créé quotidiennement et distribué le lendemain à d'autres bureaux de l'Assemblée.

Le personnel du hansard distribue les transcriptions des questions orales le jour même à 379 particuliers et à 5 groupes, normalement dans les trois heures qui suivent la conclusion des questions orales. La longue liste de distribution par courriel des questions orales est mise en place et maintenue, et des ajouts et des retrais y sont faits fréquemment pendant la session. La transcription est affichée quotidiennement sur le réseau intranet de l'Assemblée législative (répertoire Legisdoc).

Au cours de l'année financière 2005-2006, 54 transcriptions de jours de séance en format bleu sont achevées et affichées sur le réseau intranet de l'Assemblée législative :

- 55^e législature, 2^e session, 2004-2005, fascicules 18 à 58 (du 30 mars 2005 au 6 décembre 2006, ce qui complète la session) ; la transcription de cinq réunions du Comité permanent des subsides est annexée à la séance 58.
- 55^e législature, 3^e session, 2005-2006, fascicules 1 à 12 (du 6 au 23 décembre 2005).

En outre, la transcription de 41 périodes des questions orales en format bleu est achevée, distribuée et affichée sur le réseau intranet de l'Assemblée législative.

Le 6 décembre 2005, les parlementaires conviennent d'insérer la transcription de cinq réunions du Comité permanent des subsides dans le Journal des débats pour la deuxième session de la 55^e législature. Les transcriptions sont achevées et affichées sur le réseau intranet de l'Assemblée législative, d'abord en format bleu, puis dans la version révisée, et sont ensuite distribuées en ajout au jour de séance 58.

La version révisée des fascicules du hansard est distribuée à 30 clients et clientes. À la fin de l'année financière à l'étude, les jours de séance achevés et distribués sont les suivants :

- 55^e législature, 2^e session, 2004-2005, séances 6, 7, 9, 10, 13, 14, 16 et 20. (À la mi-septembre 2006, les jours de séance révisés pour cette session sont achevés et distribués.)
- 55^e législature, 3^e session, 2005-2006, séance 3. (À la mi-décembre 2006, les jours de séance révisés pour cette session sont achevés et distribués.)

Les transcriptions des jours de séance, des questions orales et des demandes sont surtout distribuées par courriel en format PDF, et la liste d'envoi des copies papier des jours de séance et des questions orales est beaucoup réduite.

Le tableau 1 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures et de prises des cinq dernières sessions.

Tableau 1 Statistiques comparatives sur les sessions			
Année (Législature et session)	Jours	Heures	Prises
2001-2002 (54-4)	71	396	4 826
2002-2003 (54-5)	68	410	5 119
2003-2004 (55-1)	62	334	4 208
2004-2005 (55-2)	58	319*	3 795*
2005-2006 (55-3)	54	310**	3 788**

*Inclut 34 heures et 392 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2005.

**Inclut 22,75 heures et 283 prises de cinq minutes pour le Comité permanent des prévisions budgétaires, juin 2006.

Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

Pendant l'année financière 2005-2006, le personnel du hansard assiste à 48 réunions de comités permanents : 20 du Comité des corporations de la Couronne, 3 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 2 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 17 du Comité des comptes publics et 6 du Comité des prévisions budgétaires. Ces réunions de comités exigent 216 heures d'enregistrement, ce qui correspond à 2 592 prises de cinq minutes.

La transcription non révisée des travaux des comités, sauf celle du Comité permanent des prévisions budgétaires, est fournie sur demande. Le tableau 2 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Tableau 2 Heures d'enregistrement, année financière 2005-2006		
Travaux	Heures	% de la charge de travail
Chambre	268	55
Comités	216	45
TOTAL	484	100

Enregistrement

Le Bureau du hansard est chargé de superviser l'enregistrement de toutes les réunions qui se tiennent à la Chambre et dans la salle des comités. Le personnel du hansard vérifie le matériel de son et d'enregistrement avant toutes les activités enregistrées afin de veiller à ce que les systèmes de la Chambre et de la Chambre du Conseil législatif fonctionnent.

Le personnel du hansard s'occupe des consoles et des ordinateurs portatifs situés à la Chambre et à la Chambre du Conseil législatif et il est présent à toutes les séances de la Chambre et à toutes les réunions des comités afin d'ouvrir les micros, de maintenir un journal détaillé des travaux et de recueillir les documents et les renseignements nécessaires pour la production de la transcription.

Tous les détails des réunions — nom, date, heure, lieu, numéro de la réunion et heures d'ouverture et de levée — sont inscrits par le personnel dans le Multiple Unit Recording Facility (MURF) situé au Bureau du hansard. Le MURF enregistre les réunions de façon numérique, et les enregistrements sont accessibles pour la transcription dans les ordinateurs du hansard. Chaque jour, pendant la session et les réunions des comités, la liste des détails des réunions est inscrite dans le MURF et mise à jour, et le personnel du hansard surveille étroitement le système pendant la durée de l'activité pour que l'enregistrement se fasse correctement. En outre, le personnel du hansard gère un système d'enregistrement de secours, situé dans le bureau, pour chaque activité.

Activités spéciales

Le personnel du Bureau du hansard assure le fonctionnement du système de son pendant la cérémonie d'intronisation comme conseil de la reine, les trois jours du colloque législatif pour élèves, la cérémonie annuelle de remise de la fourragère des Guides du Canada et la cérémonie annuelle de remise des Chief Scout Awards ainsi que les réunions de la 25^e Conférence parlementaire des provinces de l'Atlantique et les diverses autres activités qui ont lieu à la Chambre.

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative..

Faits saillants

- Le nombre de jours de séance est resté le même en 2005-2006 qu'en 2004-2005, soit 63.
- Au cours de l'année financière 2005-2006, la production s'élève à plus de 1,9 million de mots, par rapport à 1,75 l'année précédente, soit une augmentation de 9 %.
- Pendant l'année, plus de 1 206 demandes de traduction sont traitées, sans compter les demandes ponctuelles faites par téléphone et par courriel.
- Des changements de personnel survenus au cours de l'année ont une incidence importante sur la production du bureau. En août, une TR I, ou traductrice débutante, démissionne après une période de congé. Un concours est lancé vers la fin août pour pourvoir le poste laissé vacant. Josée Bourque est embauchée à la fin octobre à titre de traductrice débutante.
- Le 30 septembre, Marion Macfarlane, TR III (traductrice autonome) participe à une table ronde intitulée « La collaboration » dans le cadre du Festival de traduction littéraire Côte à Côte.
- En novembre, une plate-forme est aménagée dans un des bureaux afin de régler le problème de dénivellation des planchers. Les travaux devraient se poursuivre dans les autres bureaux, selon les ressources disponibles.

- Comme cela a été le cas au cours des années précédentes, le bureau a de grandes difficultés à garder pendant une période prolongée le personnel de secrétariat. Un tel personnel fournit une précieuse aide administrative qui a une incidence positive sur la production et le moral du personnel. Une suite est donnée à la question de dotation, qui sera réglée au cours de la prochaine année financière.
- La traductrice en chef représente Traduction des débats et l'Assemblée législative au sein du Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick, ou Traduction NB, dont la mission est de promouvoir l'industrie de la traduction en constituant une tribune où sont représentés les intérêts des donneurs d'ouvrage, des praticiens de la traduction, des établissements de formation et des organismes gouvernementaux et où sont pris en compte les besoins de relève afin d'assurer la croissance ordonnée de l'industrie. Traduction NB tient deux réunions par année, au printemps et à l'automne.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à près de 59 % de la charge de travail et a augmenté de 60 % par rapport à l'année dernière. Environ 30 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à plus de 6 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent plus de 10 % de la charge de travail ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à près de 17 % de la charge globale de travail. Le nombre de mots traduits quant aux discours et déclarations a augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente, et le nombre de mots quant à la correspondance et aux communiqués ont diminué de 50 %.

Au cours des 63 jours de séance pendant l'année financière en question, 390 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 509 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 323 déclarations et 65 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Par rapport à l'année dernière, le nombre de discours a légèrement diminué, mais le nombre moyen de pages par discours a augmenté, passant de 12,5 à 14,5 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 95 % de la charge de travail. Environ 97 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 89 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de la députée néo-démocrate comptent pour 6 % et 5 % respectivement de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 1 % de la charge globale de travail et a diminué de 70 % par rapport à l'année financière 2004-2005.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à près de 10 % de la charge globale de travail et a diminué de 5 % par rapport à l'année financière 2004-2005.

Tableau 1 : Production de Traduction des débats, année financière 2004-2005

(chiffres arrondis)

CHAMBRE	
Avis de motion et Feuilleton	194 000
Journal	119 000
Hansard ¹	1 125 000
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	276 000
Correspondance et communiqués	46 000
COMITÉS	20 000
BUREAU DE	
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	140 000
TOTAL²	1 920 000

¹ Inclut un report d'un peu plus de 1,125 million de mots (25 % du hansard de 1999-2000, 21 % du hansard de 2000-2001 ainsi que la séance 03 de 2005-2006) de l'année financière antérieure.

² Exclut un report d'approximativement 13,71 millions de mots (79 % du hansard de 2000-2001, 100 % du hansard de 2001-2002, 100 % du hansard de 2002-2003, 100 % du hansard de 2003-2004, 100 % du hansard de 2004-2005 et les séances 1 à 16 de 2005-2006) à l'année financière ultérieure.

Tableau 2 : Statistiques comparatives sur les sessions

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Jours	71	68	62	58	54
Mots*	3 084 000	3 271 000*	2 571 000*	2 377 000*	2 240 000*

* Chiffres estimatifs.

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2005-2006, il n'a pas été possible d'obtenir des fonds fédéraux-provinciaux pour l'impartition de traduction.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2005-2006, le montant de 100 000 \$ ajouté au budget de Traduction des débats pour l'impartition est maintenu. Une partie des fonds a été utilisée pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- En 2005-2006, la demande de traduction du hansard est d'environ 2,13 millions de mots, soit une baisse de 10 % par rapport au total révisé de 2,35 millions de mots de l'année financière précédente.
- En 2005-2006, la production de traduction du hansard se chiffre à 1,13 million de mots, soit une hausse de 59 % par rapport aux 707 000 mots traduits au cours de l'année financière précédente.
- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la demande par rapport à la production se chiffre à 1,00 million de mots. Au cours des cinq dernières années financières, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,38 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- En 2005-2006, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 113 mois, soit près de 9,5 années, plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2006, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 16 (le 8 décembre 2000) de la session de 2000-2001 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- En 2005-2006, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard augmente de 1,01 million de mots, par rapport à 1,64 million de mots au cours de l'année financière précédente, soit une baisse de 38 %.
- Pendant l'année financière, 55 nouvelles séances ont lieu, tandis que 33 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 22 fascicules, contre une hausse nette de 47 fascicules au cours de l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2006, la traduction du hansard accuse un retard de 64 mois (soit 310 jours de séance), contre 58 mois (soit 288 jours de séance) à la fin de l'année financière précédente.

Contrôle de la qualité et promotion

La mise à jour plus ou moins mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 30 000 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et certaines comportent des hyperliens.

Pour consultation et téléchargement, le *Guide de rédaction parlementaire* et le répertoire se trouvent au site :

<<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Mise en page

La mise en page en colonnes en regard et la conversion en PDF s'effectuent désormais à une étape plus précoce du processus de production. Il s'ensuit qu'environ 350 fascicules, soit 75 % des fichiers électroniques, sont maintenant accessibles sous un tel format, jusqu'à neuf ans plus tôt qu'auparavant. Ces fascicules du hansard peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 8 traductrices et

traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 9 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

Publications

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2006.**

Premiers discours prononcés selon le parti, le ou la parlementaire ou la circonscription : 1834 et 1835-1837, 1850-1861, 1882-2006.

Périodiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

*Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick. Catalogue annuel.**

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

Table des matières des périodiques. Mensuel.

*Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.**

Bureau du greffier

Activités législatives 2005

Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, troisième session de la 55^e législature, 2005-2006 (54 fascicules non révisés).

Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, première session de la 55^e législature, 2003-2004.

Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, deuxième session de la 55^e législature, 2004-2005.

*Feuilleton et Avis, 54 numéros du 6 décembre 2005 au 12 juin 2006.**

Attribution des sièges, troisième session, 55^e législature.

*Projets de loi déposés pendant la troisième session de la 55^e législature—état des travaux.**

Rapports parlementaires trimestriels, Revue parlementaire canadienne, 2006.

Bureau du hansard

Journal des débats (hansard). 2004-2005, deuxième session de la 55^e législature. Terminés : jours de séance 6, 7, 9, 10, 13, 14, 16 et 20. Non-révisés : jours de séance 18 et 19 et 21 à 58, y compris cinq réunions du Comité permanent des prévisions budgétaires.

Journal des débats (hansard). 2005-2006, troisième session de la 55^e législature. Terminé : jour de séance 3. Non-révisés : jours de séance 1 à 12.

Résumé des travaux. Deuxième session de la 55^e législature, du 1^{er} avril au 6 décembre 2005, 39 résumés ; troisième session de la 55^e législature, du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006, 16 résumés.

Journaux de la console. Troisième session de la 55^e législature, du 6 décembre 2005 au 31 mars 2006, 15 journaux.

Projet spécial

LeBlanc, Valmond. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———. *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1^{er} novembre 2003, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

———. *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière]. 2001-, <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Traduction des débats

Recueil de définitions législatives, 1993 = Listing of Definitions in Legislation, 1993- (sur disquette seulement).

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire, 1995- / Parliamentary Translation Forms, 1995-* (sur disquette seulement).

* Accessible sur Internet seulement.

Programme pour les parlementaires

Programme pour les parlementaires

Les autres composantes ou directions du Bureau de l'Assemblée législative sont les suivantes : le bureau des député(e)s du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du troisième parti ou des parlementaires indépendants.

Chaque groupe ou caucus de députés constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative.

Bien que, en principe, le président de l'Assemblée soit habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Deux directions ont reçu des services financiers, administratifs et de personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité de la greffière :

- 1) le bureau des député(e)s du gouvernement ;
- 2) le Bureau de l'opposition officielle.

En outre, deux députés, à savoir Frank Branch (Nepisiguit) et Michael Malley (Miramichi—Baie-du-Vin), qui ont annoncé leur intention de siéger à titre de députés indépendants, reçoivent des services de soutien administratif en 2006.

Par suite de la démission d'Elizabeth Weir le 13 octobre 2005, le bureau de la députée néo-démocrate cesse ses activités.

Financement

En application du programme pour les parlementaires, des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

En application du paragraphe 29(5) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les travaux de secrétariat et de recherches et pour d'autre assistance liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

En application des paragraphes 29(1) et 29(3) de la loi, un financement est aussi approuvé chaque année pour les chefs de partis politiques enregistrés qui sont représentés à la Chambre (le chef de l'opposition et le chef du troisième parti) et doit être utilisé pour les salaires du personnel, les salaires et les dépenses des chefs et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Soutien en recherches et en administration

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Le bureau compte un directeur général, un agent des communications et de la recherche, une agente des communications, une gestionnaire du bureau, trois agents de recherche et une secrétaire.

Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau disposent actuellement de locaux aux deuxième et troisième étages de l'Édifice ministériel (édifice de l'Ouest).

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau compte un directeur général, une conseillère principale en élaboration des politiques, une analyste principale en matière de politiques, trois analystes en politiques, une gestionnaire du bureau, une adjointe parlementaire, une attachée de presse, une adjointe spéciale du chef, une adjointe en communications, deux secrétaires des parlementaires et une chef de cabinet.

Les parlementaires du côté de l'opposition officielle et le personnel du bureau disposent des locaux aux première et deuxième étages de l'ancien édifice du ministère de l'Éducation (édifice de l'Est), ainsi qu'à la maison Jewett.

D'importants changements au chapitre du personnel et de l'organisation se sont produits aux deux bureaux depuis les élections provinciales du 18 septembre. Les changements se poursuivent.

Hommages

Walter (Wally) Craigs

Employé de longue date de l'Assemblée législative et ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, Walter Craigs est décédé le vendredi 16 juin 2006.

Né à Édimbourg, en Écosse, il était connu de tous sous le nom de Wally. Il a été sergent de l'Aviation royale du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale et a servi dans la marine comme mécanicien de radar.

Il était connu pour avoir aidé à installer un des premiers téléviseurs à Fredericton lorsque, dans les années 50, il a placé un petit téléviseur noir et blanc dans la vitrine de Richard's Electric Store, rue King. Wally a installé des haut-parleurs devant le magasin pour permettre aux passants d'entendre le son. Les gens sont venus de loin pour voir et entendre le nouveau phénomène appelé « télévision », même si l'émission la plus regardée était la mire-test, puisqu'une programmation télévisuelle complète n'était pas encore offerte au Nouveau-Brunswick.

Pendant plusieurs décennies, Wally a vu au bon fonctionnement des systèmes de son à l'Assemblée législative. Il connaissait par cœur les schémas de principe des systèmes électriques et d'enregistrement. Ses connaissances étaient indispensables, et il était toujours disponible pour remédier à tout petit pépin qui se présentait.

Il était toujours prêt aussi à aider ses collègues et ses amis. Il offrait souvent à titre bénévole ses compétences techniques pour copier un ruban, réparer un vieux tourne-disque ou même le jeu vidéo d'un enfant, au besoin. Jamais un défi technique ne semblait trop grand pour Wally. Qu'il s'agisse d'un appareil ancien ou des appareils d'enregistrement audio et magnétoscopes numériques neufs, Wally connaissait le câblage de l'Assemblée législative et le faisait fonctionner.

Le chef de l'opposition Shawn Graham a rendu hommage à sa mémoire le 20 juin 2006, en ces termes :

Mes souvenirs de Wally remontent à mes visites à l'Assemblée législative lorsque j'étais enfant, il y a de cela bien des années, pour voir mon père. De son poste d'observation, Wally a probablement été le témoin d'un plus grand nombre de débats que quiconque à la Chambre et il a vu se succéder les gouvernements. Comme la plupart des membres de notre personnel à l'Assemblée législative, il n'a jamais été à la une des journaux provinciaux, mais, sans lui, le bon fonctionnement des appareils à la Chambre aurait été impossible. [Traduction.]

Ernest Richard

Dans ses propos à l'occasion de l'assermentation des nouveaux membres du Conseil exécutif le 3 octobre 2006, le premier ministre récemment élu, Shawn Graham, a dit :

La semaine dernière, nous avons pleuré la disparition de l'ancien député Ernest Richard, qui a été élu pour la première fois en 1948, alors qu'il était âgé dans la mi-vingtaine. Il a fait une carrière distinguée comme élu et, après avoir quitté ses fonctions, il a continué d'être un mentor pour les jeunes politiciens. [Traduction.]

M. Richard est né le 1^{er} mai 1922, à Shippagan. Il était député libéral et a représenté le comté de Gloucester à compter de son élection initiale sans concurrent en 1948 jusqu'à sa retraite en 1970.

Il a été président de l'Assemblée législative de 1960 à 1963, lorsqu'il est devenu le tout premier ministre des Pêches de la province, charge qu'il a occupé jusqu'en 1970.

M. Richard est décédé le 25 septembre 2006.

Bruce Atherton Smith

Après la mort de l'ancien député libéral Bruce Smith le 24 novembre 2006, le premier ministre Shawn Graham a fait publier, par voie de communiqué, la déclaration suivante :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons accueilli la nouvelle du décès d'un ancien député provincial du Nouveau-Brunswick, Bruce Smith, de Woodstock.

On se souviendra de M. Smith non seulement pour ses nombreuses années au service du public, mais aussi pour son dévouement envers ses électeurs, sa communauté et toute la population néo-brunswickoise.

Après avoir été pendant longtemps annonceur à la radio, très connu dans la région de Woodstock, Bruce Smith a fait ses débuts en politique provinciale en 1987 dans la circonscription de Carleton-Sud, et est devenu ministre de l'Approvisionnement et des Services. Il a été réélu en septembre 1991 et a agi comme solliciteur général jusqu'en avril 1994.

En septembre 1995, M. Smith a été réélu dans la nouvelle circonscription de Woodstock et a conservé le portefeuille de l'Approvisionnement et des Services jusqu'à ce qu'il démissionne en juillet 1997. Il est demeuré député provincial de Woodstock jusqu'à ce qu'il se retire de la scène politique en 1999.

Le décès de Bruce Smith sera davantage ressenti dans la région de Woodstock, où il a été très actif dans la communauté. Il a été membre fondateur du club de hockey local des anciens et de l'association de hockey amateur du Nouveau-Brunswick. Il a été aussi bénévole pour l'Order of St. John et membre de l'Ordre de bénévole et protecteur des élans du Canada.

Le souvenir de M. Smith restera également gravé dans la mémoire des nombreuses autres personnes qui l'ont connu et ont travaillé avec lui dans la fonction publique.

Notes
